



Comité syndical

Mercredi 4 mars 2026, 18h

Vayres (87), Salle des fêtes

Photo : Paysage ©G.Mouly

Dossier de séance



Descubrir, Viure, Partatjar

1 CHARTE – GOUVERNANCE – FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

BUDGETS

Budget principal

- | | | |
|-----|---|------|
| 1.1 | Approbation du Compte Financier Unique 2025 | p 4 |
| 1.2 | Vote du report du résultat 2025 | p 23 |
| 1.3 | Vote du Budget primitif 2026 | p 24 |
| 1.4 | Nomenclature M57 – Application de la fongibilité des crédits – Fixation des taux pour les budgets 2026 du Parc naturel régional Périgord-Limousin | p 40 |

Budget annexe GEMAPI

- | | | |
|-----|---|------|
| 1.5 | Approbation du Compte Financier Unique 2025 | p 41 |
| 1.6 | Vote de l'affectation du résultat 2025 | p 50 |
| 1.7 | Vote du budget annexe 2026 | p 51 |

PROGRAMME D' ACTIONS

- | | | |
|------|--|------|
| 1.8 | Contrat de parc 23-26 – Programme d'actions 2026 | p 60 |
| 1.9 | Actions Biodiversité – Plan de financement DREAL 2026 | p 63 |
| 1.10 | Mission Adaptation au changement climatique – Approbation du plan de financement Fonds FEDER | p 64 |

2 MILIEUX AQUATIQUES – GEMAPI

- | | | |
|-----|---|------|
| 2.1 | CATZHE : Plan de financement animation 2026 | p 66 |
|-----|---|------|

Notes d'information

- | | | |
|---|---|------|
| - | Note d'information – Partenariat avec le Gco pour un projet de recherche action | p 68 |
| - | Journée d'accueil des élus du Parc | p 69 |

Revue de presse

p 70



Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal du PNR PL

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU, 1^{er} Vice-président

Depuis l'an dernier, l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) remplace l'approbation séparée du compte administratif et du compte de gestion. Élaboré conjointement par l'ordonnateur et le comptable public, le CFU constitue désormais l'unique document soumis au vote. Il permet de comparer les réalisations aux prévisions et de déterminer le résultat ainsi que les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Le CFU est présenté selon le sommaire suivant :

- 1 Présentation globale du CFU 2025
- 2 Présentation détaillée du CFU 2025
 - 2.1 Bilan de la section de fonctionnement
 - 2.1.1 Dépenses de fonctionnement
 - 2.1.2 Montant des recettes de fonctionnement
 - 2.1.3 Bilan synthétique de la section de fonctionnement
 - 2.1.4 Dépenses d'investissement
 - 2.1.5 Bilan synthétique de la section d'investissement
 - 2.1.6 Restes à réaliser 2025

1 PRESENTATION GLOBALE DU CFU 2025

Le tableau ci-après permet d'analyser la formation du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2025, en intégrant les réalisations de l'exercice et les résultats antérieurs reportés. Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
Libellés			Investissement	Fonctionnement	TOTAL cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	706 860,01 €	2 286 119,18 €	2 992 979,19 €
	Recettes réalisées	B	169 812,79 €	2 211 101,88 €	2 379 914,67 €
	Restes à réaliser	C	28 256,56 €		28 256,56 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	706 861,01 €	2 286 119,18 €	2 992 979,19 €
	Dépenses réalisées	E	283 655,63 €	2 120 911,36 €	2 404 566,99 €
	Restes à réaliser	F	40 276,50 €		40 276,50 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde de réalisation de l'exercice (+/-)	G = B – E	-113 842,84 €	90 190,52 €	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	441 331,07 €	261 248,20 €	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent	G + H	327 488,23 €	351 438,72 €	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C-F	-12 019,94 €	0,00 €	

Le tableau de détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025 met en évidence une situation financière globalement maîtrisée, avec des résultats contrastés entre les sections d'investissement et de fonctionnement.

Section de fonctionnement

En fonctionnement, les recettes réalisées s'élèvent à 2 211 101,88 €, tandis que les dépenses réalisées atteignent 2 120 911,36 €, faisant apparaître un excédent de réalisation de 90 190,52 € pour l'exercice.

En y ajoutant les résultats antérieurs reportés pour un montant de 261 248,20 €, la section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de clôture de 351 438,72 €.

Il n'y a jamais de reste à réaliser en fonctionnement.

Section d'investissement

En investissement, les recettes réalisées s'élèvent à 169 812,79 €, contre des dépenses réalisées de 283 655,63 €, générant un déficit de réalisation de -113 842,84 € sur l'exercice.

Ce déficit est toutefois compensé par des résultats antérieurs reportés positifs de 441 331,07 €, permettant de dégager un excédent cumulé de clôture de 327 488,23 € en section d'investissement.

Les restes à réaliser s'élèvent à 28 256,56 € en recettes et 40 276,50 € en dépenses, soit un solde négatif de -12 019,94 €, qui viendra impacter l'exercice suivant.

Situation globale

Au total, la collectivité clôt l'exercice avec des résultats cumulés excédentaires tant en fonctionnement qu'en investissement. La situation financière apparaît saine, avec une capacité d'autofinancement préservée et une gestion budgétaire conforme aux prévisions, tout en intégrant les engagements restant à réaliser sur l'exercice suivant.

2 PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU CFU 2025

2.1 BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-après présente une vue d'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'exercice, par chapitre budgétaire. Il permet de comparer les prévisions inscrites au budget primitif et aux décisions modificatives avec les dépenses effectivement réalisées, ainsi que d'apprécier le taux de réalisation pour chaque poste. Cette présentation met en évidence la structure des charges de fonctionnement et le niveau global d'exécution budgétaire de l'exercice.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Chapitre	Intitulé	Prévisions (BP+DM)	Réalisations	Taux de réalisation %
011	Charges à caractère général	620 333,18 €	482 692,76 €	77,81
012	Charges de personnel	1 525 420,00 €	1 507 603,90 €	98,83
65	Autres charges de gestion courante	49 450,00 €	49 435,68 €	99,97
TOTAL dépenses de gestion des services		2 195 203,18 €	2 039 732,34 €	92,92
66	Charges financières	7 850,00 €	748,44 €	9,4
67	Charges spécifiques	10,00 €	0,00 €	02
TOTAL des dépenses réelles		2 203 063,18 €	2 040 480,78 €	92,62
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 056,00 €	80 430,58 €	96,84
TOTAL des dépenses de fonctionnement de l'exercice		2 286 119,18 € €	2 120 911,36 €	92,77

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice présentent un bon niveau d'exécution budgétaire, avec un taux de réalisation global de 92,77 %, traduisant une gestion maîtrisée des crédits inscrits.

En 2025, les principales dépenses sont :

2.1.1.1 Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe deux grandes catégories de dépenses.

Il comprend, d'une part, les dépenses indispensables au bon fonctionnement de la structure, telles que les frais de carburant, d'électricité et de chauffage, les fournitures d'entretien et administratives, les assurances, les frais de déplacement et d'affranchissement, ainsi que les dépenses de maintenance informatique et de télécommunications.

Il intègre, d'autre part, les dépenses directement liées à la mise en œuvre du programme d'actions du PNR PL, et notamment celles relatives au programme LIFE Wild Bees, qui financent les actions opérationnelles, les prestations extérieures et les moyens nécessaires à leur réalisation.

Les dépenses du chapitre 011 s'élèvent à 482 692,76 €, pour une prévision budgétaire de 620 333,18 €, soit un taux de réalisation de 77,81 %. La sous-consommation observée s'explique principalement par des dépenses prévues mais non engagées sur l'exercice, ainsi que par des ajustements ou reports de certaines actions.

2.1.1.2 Charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des traitements et indemnités versés aux agents titulaires, aux agents contractuels ainsi qu'aux stagiaires. Les dépenses de personnel concernent les missions d'animation territoriale, d'ingénierie de projet et les fonctions de gestion administrative du Parc.

La répartition de l'ingénierie par axe de la Charte met en évidence que 64 % de la masse salariale est directement affectée aux axes de la Charte, traduisant l'implication des équipes dans la mise en œuvre opérationnelle du projet de territoire.

--	Masse salariale 2024 en €	Masse salariale 2025 en €	Variation 24/25	Répartition / axe
Axe 1	184 499,42	190 227,73	3%	13%
Axe 2	175 232,29	189 293,18	8%	13%
Axe 3	263 022,05	158 440,53	-40%	11%
Axe 4	83 420,44	56 148,55	-33%	4%
Axe 5	213 295,91	228 563,80	7%	15%
Life	146 739,25	145 022,28	-1%	10%
Fonctions supports	524 050,25	539 907,83	3%	36%
	1 590 259,61	1 507 603,90	-5%	100%

Les fonctions supports regroupent l'encadrement, l'administration technique, financière et administrative du Parc, ainsi qu'une part des missions d'ingénierie propres aux compétences d'un PNR, notamment en matière d'avis, d'évaluation et de révision de la Charte. Elles intègrent également les cotisations et contributions obligatoires, dont le versement au CDAS pour un montant de 10 425,65 €, ainsi que les contributions au CNFPT et au CDG pour un montant total de 15 004,58 €.

Les fonctions supports, bien qu'indispensables à la réalisation des actions, sont difficilement « ventilables » par action ou par axe, en raison de leur caractère transversal. Un travail de ventilation est en cours afin d'affiner cette répartition, tout en tenant compte des limites inhérentes à cet exercice.

Sur le plan budgétaire, les dépenses de personnel s'élèvent à 1 507 603,90 €, pour une prévision de 1 525 420,00 €, soit un taux de réalisation de 98,83 %, traduisant une exécution conforme aux prévisions et une bonne maîtrise de la masse salariale.

2.1.1.3 Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses relatives aux indemnités des élus, pour un montant de 37 240,42 €, ainsi que leurs frais de déplacement, qui s'élèvent à 760,32 €. Il comprend également les participations obligatoires et contributions diverses prévues par la réglementation.

Les dépenses du chapitre 65 s'élèvent au total à 49 435,68 €, pour une prévision budgétaire de 49 450,00 €, soit un taux de réalisation de 99,97 %. Ce niveau d'exécution, quasi intégral, traduit une estimation budgétaire précise et une gestion conforme aux obligations de la collectivité.

2.1.1.4 Autres dépenses

Les autres dépenses de fonctionnement se répartissent entre les chapitres 66, 67 et 042.

Les charges financières (chapitre 66) correspondent exclusivement au mandatement des intérêts de l'emprunt contracté pour le réseau de sites touristiques du PNR PL. Leur montant demeure limité et reflète un niveau d'endettement maîtrisé.

Les charges spécifiques (chapitre 67) concernent les titres annulés sur exercices antérieurs. Aucune dépense n'a été constatée sur l'exercice au titre de ce chapitre.

Les dotations aux amortissements (chapitre 042) constituent des opérations d'ordre. Elles sont compensées par une recette d'investissement et ont pour objet d'anticiper le renouvellement des équipements et matériels de la collectivité (mobilier, matériel informatique, logiciels, etc.).

Ces dotations ne sont pas prises en compte dans le calcul des dépenses réelles de fonctionnement.

Enfin, le graphique ci-après présente la répartition en pourcentage des dépenses par chapitre, rapportée au montant total des dépenses réelles de fonctionnement, permettant d'apprécier le poids relatif de chaque poste.

Dépenses de fonctionnement	Dépenses CFU 2025 (€)	Part dans les dépenses réelles de fonctionnement (%)
Charges à caractère général	482 692,76	23,66
Charges de personnel	1 507 603,90	73,88
Autres charges de gestion courante	49 435,68	2,42
TOTAL dépenses de gestion courante	2 039 732,34	99,96
Charges financières	748,44	0,04
TOTAL charges financières	748,44	0,00
Charges spécifiques	0,00	0,00
TOTAL charges spécifiques	0,00	0,00
TOTAL des dépenses réelles	2 040 480,78	100,00
Amortissements	80 430,58	
TOTAL amortissements	80 430,58	
TOTAL général	2 120 911,36	

Les charges de personnel constituent le poste de dépenses prédominant, avec un montant de 1 507 603,90 €, soit 73,88 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poids important traduit la nature des missions du PNR PL, fortement axées sur l'ingénierie, l'animation territoriale et l'accompagnement des projets.

Les charges à caractère général représentent 482 692,76 €, soit 23,66 % des dépenses réelles. Elles correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la structure ainsi qu'à la mise en œuvre des actions opérationnelles et des programmes spécifiques, notamment le programme LIFE Wild Bees.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 49 435,68 €, représentant 2,42 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles concernent principalement les indemnités des élus, leurs frais de déplacement et les participations obligatoires.

Les charges financières demeurent marginales, avec un montant de 748,44 €, soit 0,04 % des dépenses réelles de fonctionnement, traduisant un niveau d'endettement très limité.

Aucune charge spécifique n'a été constatée sur l'exercice.

Les dotations aux amortissements, d'un montant de 80 430,58 €, constituent des opérations d'ordre et ne sont pas intégrées aux dépenses réelles de fonctionnement. Elles portent le total général des dépenses de fonctionnement à 2 120 911,36 €.

2.1.2 MONTANT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-après présente une vue d'ensemble des recettes de fonctionnement de l'exercice, par chapitre budgétaire, en comparant les prévisions inscrites au budget primitif et aux décisions modificatives aux recettes effectivement réalisées, ainsi que le taux de réalisation correspondant.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP+DM) en €	Réalisations (b) en €	Taux de réalisation (b/a)
013	Atténuation de charges	500,00	15 696,68	3 139,34
70	Produits des services du domaine	67 287,98	71 905,09	106,86
74	Dotations et participations	1 917 495,00	2 080 968,08	108,53
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00	5 987,03	239,48
TOTAL recettes gestion de services		1 987 782,98	2 174 556,88	109,40
76	Produits financiers	-	-	
77	Charges spécifiques	-	-	
TOTAL des recettes réelles		1 987 782,98	2 174 556,88	109,40
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	37 088,00	36 545,00	98,54
TOTAL recettes de fonctionnement exercice		2 024 870,98	2 211 101,88	109,20

Un travail important de relance des dossiers a été mené afin de débloquent des situations restées en attente depuis plusieurs exercices.

En 2025, malgré une diminution de 20 % de l'aide régionale, combinée à un affaiblissement de son effet levier, conduisant à une baisse globale de 13,6 % des dotations et participations par rapport à 2024, un travail conséquent d'optimisation des recettes a été engagé.

Ce travail a permis de faire entrer des financements attendus mais difficilement planifiables contribuant à sécuriser la trésorerie du Parc, notamment par la récupération de recettes liées à des programmes antérieurs — en particulier la Charte forestière de territoire (FEADER, période 2015-2020) et le programme EEDD 2023 (FEDER) — dont les versements étaient jusqu'alors bloqués en raison de défaillances des services régionaux.

2.1.2.1 Atténuation de charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges correspondent principalement aux remboursements perçus par le Parc, versés par les assurances et par la Sécurité sociale, notamment dans le cadre des arrêts maladie, des congés de maternité et, plus largement, des absences des agents donnant lieu à compensation.

Ces recettes, par nature irrégulières et difficilement prévisibles, représentent 0,72 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles constituent un apport ponctuel venant atténuer le coût des charges de personnel, sans toutefois constituer une ressource structurelle pour la collectivité.

2.1.2.2 Les produits des services du domaine (chapitre 70)

Les produits des services du domaine correspondent aux recettes issues de la mise à disposition de temps agent par le Parc, notamment au titre des missions liées à la GEMAPI, à l'ingénierie de projet et aux fonctions administratives.

Ces recettes traduisent la mutualisation des compétences du Parc au service de ses partenaires. Elles représentent 3,31 % des recettes réelles de fonctionnement, constituant ainsi une ressource complémentaire, en lien direct avec l'activité opérationnelle des services.

2.1.2.3 Dotations, cotisations, subventions aux actions (chapitre 74)

Le chapitre 74 regroupe les cotisations statutaires des membres du Syndicat mixte du PNR PL, la dotation de l'État, ainsi que les subventions liées aux actions et aux programmes portés par le Parc.

Les cotisations statutaires et la dotation de l'État constituent le socle des recettes de fonctionnement. À elles seules, elles représentent 48,15 % des recettes réelles de fonctionnement, traduisant le rôle central des financements institutionnels dans l'équilibre budgétaire du Parc.

Comme évoqué précédemment, malgré la stabilité de la dotation de l'État et la légère progression des contributions statutaires, l'exercice est marqué par une diminution des financements régionaux, partiellement compensée par un travail important de relance et de sécurisation des recettes, notamment sur des programmes antérieurs, attendus mais difficilement planifiables.

Le tableau ci-après présente la répartition des cotisations statutaires et de la dotation de l'État par partenaire, en montant et en pourcentage, rapportée aux recettes de dotations ainsi qu'au total des recettes réelles de fonctionnement.

Partenaires	Montant des cotisations (€)	Part dans le total des dotations et cotisations (%)	Part dans les recettes réelles de fonctionnement (%)
Région N-A	620 840,00	59,29	28,55
Département 87	70 000,00	6,69	3,22
Département 24	70 000,00	6,69	3,22
Communes	61 401,60	5,86	2,82
Communautés de communes	61 401,60	5,86	2,82
Villes portes	33 406,80	3,19	1,54
État	130 000,00	12,42	5,98
TOTAL cotisations	1 047 050,00	100	48,15

Le tableau ci-après présente la répartition des subventions aux actions par partenaire, en montant et en pourcentage, rapportée aux recettes du programme d'actions ainsi qu'au total des recettes réelles de fonctionnement.

Partenaires	Montant	% par rapport aux recettes du programme d'actions	% par rapport aux recettes réelles
Région	416 567,70 €	40,29	19,16
Etat	63 267,73 €	6,12	2,91
Union européenne	360 195,81 €	34,84	16,56
Départements	8 495,20 €	0,82	0,39
Autres organismes publics	185 391,64 €	17,93	8,53
Communes	0,00 €	0,00	0,00
Intercommunalités	0,00 €	0,00	0,00
TOTAL subventions PA	1 033 918,08 €	100	47,55

Le financement du programme d'actions du Parc repose majoritairement sur des subventions externes, pour un montant total de 1 033 918,08 €, représentant 47,55 % des recettes réelles de fonctionnement.

La Région constitue le premier financeur des actions, avec une contribution de 416 567,70 €, soit 40,29 % des recettes du programme d'actions et 19,16 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce niveau d'intervention confirme le rôle structurant de la Région dans l'accompagnement des projets portés par le Parc.

L'Union européenne apporte un financement significatif de 360 195,81 €, représentant 34,84 % des recettes du programme d'actions. Ces crédits, issus notamment de programmes européens, témoignent de la capacité du Parc à mobiliser des financements compétitifs, bien que souvent complexes et difficilement planifiables dans leur calendrier de versement.

Les autres organismes publics contribuent à hauteur de 185 391,64 €, soit 17,93 % des recettes du programme d'actions, illustrant la diversité des partenariats financiers mobilisés pour la mise en œuvre des actions.

La participation de l'État, d'un montant de 63 267,73 € (6,12 % des recettes du programme d'actions), ainsi que celle des Départements, plus marginale (8 495,20 €), complètent ce financement.

Aucune subvention aux actions n'a été enregistrée au titre des communes et des intercommunalités sur l'exercice, celles-ci contribuant prioritairement au fonctionnement du Parc via les cotisations statutaires.

Dans l'ensemble, ce tableau met en évidence un modèle de financement des actions fortement dépendant des subventions, en particulier régionales et européennes, soulignant à la fois la capacité du Parc à mobiliser des financements externes et la nécessité d'un suivi renforcé de la trésorerie, compte tenu des délais et aléas de versement associés à ces dispositifs.

2.1.2.4 Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante regroupent principalement les cotisations versées par les bénéficiaires de la Marque « Valeurs Parc », ainsi que les remboursements d'avances de trésorerie effectués par l'IPAMAC.

Ces recettes, de montant limité et par nature ponctuelles, représentent 0,27 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles constituent des ressources complémentaires, contribuant marginalement à l'équilibre budgétaire de l'exercice.

2.1.2.5 Produits financiers (chapitre 76)

Néant

2.1.2.6 Produits spécifiques (chapitre 77)

Néant

2.1.2.7 Opérations d'ordre de transferts entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transferts entre sections correspondent aux écritures comptables liées aux subventions amortissables. Elles traduisent le transfert en section de fonctionnement de la part des subventions d'investissement affectée à l'exercice.

Ces opérations, strictement comptables, n'ont aucun impact sur la trésorerie du Parc. Elles assurent toutefois la sincérité et la conformité des comptes, en respectant le principe de rattachement des charges et des produits à l'exercice concerné.

2.1.3 BILAN SYNTHETIQUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-après récapitule les résultats de la section de fonctionnement pour l'exercice 2025, en présentant les dépenses, les recettes, le résultat de l'exercice ainsi que le résultat cumulé :

	Section de fonctionnement – Exercice 2025 (€)
Dépenses de l'exercice	2 120 911,36
Recettes de l'exercice	2 211 101,88
Résultats de l'exercice 2025	90 190,52
Excédent recettes reporté 2024	261 248,20
Résultat cumulé de la section	351 438,72

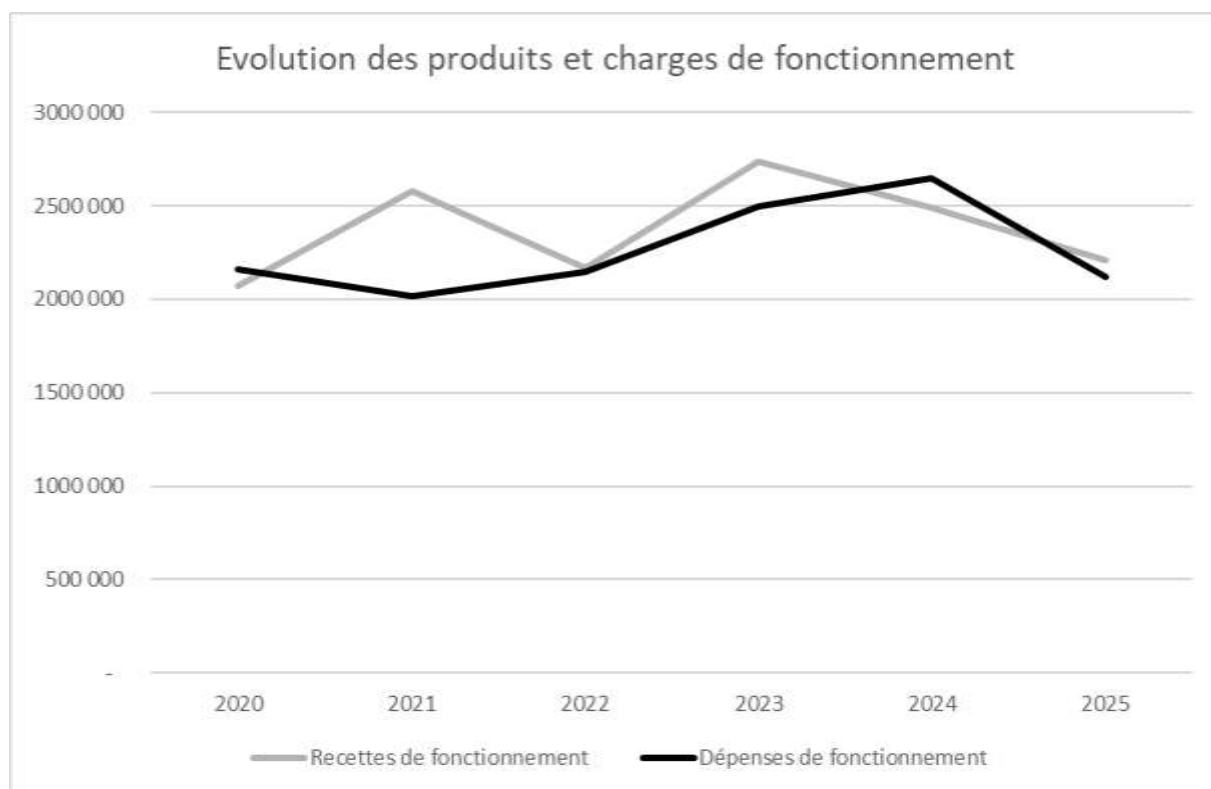
La section de fonctionnement de l'exercice 2025 se clôture sur un résultat excédentaire. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 120 911,36 €, tandis que les recettes de fonctionnement atteignent 2 211 101,88 €, faisant apparaître un excédent de l'exercice de 90.190,52 €.

Ce résultat positif s'explique par une gestion rigoureuse des dépenses et par un niveau de recettes supérieur aux prévisions, en partie lié à l'encaissement de recettes attendues mais difficilement planifiables, issues notamment de programmes antérieurs.

L'excédent de l'exercice vient s'ajouter à l'excédent reporté de 2024, d'un montant de 261 248,20 €, portant le résultat cumulé de la section de fonctionnement à 351 438,72 €.

Ce résultat cumulé a permis d'assurer une trésorerie suffisante tout au long de l'exercice 2025, dans un contexte financier contraint. Il ne constitue toutefois pas une sécurisation durable de la trésorerie, celle-ci restant dépendante du calendrier de versement des subventions et de la capacité à mobiliser des recettes externes.

Le graphique ci-après illustre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement sur la période 2020-2025, permettant d'apprécier les tendances budgétaires de la collectivité.



Le graphique met en évidence une évolution globalement parallèle des recettes et des dépenses de fonctionnement sur la période 2020-2025, traduisant un équilibre budgétaire globalement maîtrisé sur le moyen terme.

Après une hausse marquée des recettes en 2021, suivie d'un repli en 2022, les produits de fonctionnement connaissent une nouvelle progression en 2023, liée notamment au versement de la seconde avance du programme LIFE Wild Bees. Les recettes diminuent ensuite en 2024 et 2025, illustrant la forte dépendance de la collectivité aux financements externes, en particulier aux subventions, dont le calendrier et le niveau de versement peuvent varier sensiblement d'un exercice à l'autre.

Les dépenses de fonctionnement évoluent de manière plus progressive et maîtrisée. Après un point bas en 2021, elles augmentent régulièrement jusqu'en 2024, en lien avec l'intensification des actions et l'évolution des charges structurelles. En 2025, elles enregistrent un repli, consécutif notamment à la baisse de 20 % de la dotation régionale, compensée par une réduction des dépenses, en particulier sur les prestations externes, traduisant un effort de maîtrise budgétaire dans un contexte financier plus contraint.

Sur l'ensemble de la période, les recettes demeurent supérieures aux dépenses, permettant le dégagement d'excédents de fonctionnement. Ceux-ci restent toutefois sensibles aux variations de recettes, confirmant la nécessité d'une vigilance accrue sur la trésorerie et d'un suivi attentif du calendrier de versement des financements. Bilan de la section d'investissement

2.1.4 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

2.1.4.1 Synthèse des dépenses d'investissement

Le tableau suivant récapitule les dépenses d'investissement de l'exercice, en distinguant les crédits prévus, les réalisations et les restes à réaliser.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP+DM)	Réalizations (b)	Taux de réalisation (b/a) en %	RAR
20	Immobilisations incorporelles	128 630,00 €	89 104,62 €	69,27	
21	Immobilisations corporelles	228 850,78 €	12 600,52 €	5,51	
23	Immobilisations en cours	115 057,91 €	0,00 €	0,00	
TOTAL des dépenses d'équipement		472 538,69 €	101 705,14 €		
16	Emprunts et dettes assimilés	10 310,00 €	10 309,37 €	99,99	
27	Autres immobilisations financières	10 000,00 €	9 428,19 €	94,28	
TOTAL des dépenses financières		20 310,00 €	19 737,56 €	97,18	
45	Opérations pour compte de tiers	135 853,00 €	84 596,61 €	62,27	40 276,50 €
TOTAL opérations pour compte de tiers		135 853,00 €	84 596,61 €	62,27	40 276,50 €

TOTAL des dépenses réelles		628 701,69 €	206 039,31 €	62,27	40 276,50 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	37 088,00 €	36 545 ,00 €	98,54	
041	Opérations patrimoniales	41 071,32 €	41 071,32 €	100	
TOTAL des dépenses d'ordre		78 159,32 €	77 616,32 €	99,31	
TOTAL DES DÉPENSES INVESTISSEMENT		706 861,01 €	283 655,63 €	40, 13	40 276,50 €

Les dépenses d'investissement de l'exercice présentent un taux de réalisation global de 40,13 %, avec 283 655,63 € réalisés pour 706 861,01 € prévus. Ce niveau d'exécution s'explique principalement par le report de certaines opérations et par l'existence de restes à réaliser significatifs, s'élevant à 40 276,50 €.

Les dépenses d'équipement affichent un taux de réalisation limité (21,55 %), en raison notamment de la non-réalisation des immobilisations en cours et d'une exécution partielle des immobilisations corporelles. Ces opérations correspondent à des projets programmés dont la mise en œuvre s'est étalée dans le temps.

Les dépenses financières sont, en revanche, quasi intégralement exécutées (97,18 %), traduisant le respect des engagements liés au remboursement de l'emprunt et aux autres immobilisations financières.

Les opérations pour compte de tiers présentent un taux de réalisation de 62,27 %, avec des restes à réaliser de 40 276,50 €, correspondant à des opérations engagées dont la finalisation interviendra sur l'exercice suivant.

Ces opérations concernent principalement :

- l'engagement d'un marché de déconstruction d'étangs, pour un montant total de 59,9 k€, dont 22,4 k€ réalisés et 37,5 k€ inscrits en restes à réaliser ;
- ainsi que la poursuite de l'opération « Jardins bourdonnants », pour un montant de 65,0 k€, dont 62,2 k€ réalisés et 2,8 k€ inscrits en restes à réaliser.

Le projet de déconstruction d'étangs s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets Zones Humides (AAPZH) « Accélérer la restauration des zones humides en Nouvelle-Aquitaine » et bénéficie de financements croisés de l'Agence de l'eau et de la Région. Les montants constatés traduisent un décalage classique entre l'engagement financier et la réalisation opérationnelle, caractéristique des opérations d'investissement structurantes.

Enfin, les dépenses d'ordre sont réalisées à 99,31 %, assurant la sincérité comptable des écritures d'investissement, sans impact sur la trésorerie.

Dans l'ensemble, ce niveau d'exécution traduit une gestion prudente de l'investissement, marquée par un phasage des projets dans le temps, plutôt que par un abandon des opérations programmées.

2.1.4.2 Dépenses d'investissement réelles réalisées :

Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à des acquisitions de données, des productions audiovisuelles et des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, réalisées dans le cadre des actions portées par le Parc.

Elles comprennent notamment :

- l'acquisition de données Odonates, pour un montant de 49 940,00 € ;
- la réalisation du film Wild Bees, pour 34 843,42 € ;
- la réalisation vidéo des « Ateliers Hors les Murs », pour 1 200,00 € ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) du Mas Nadaud, pour 3 121,20 €.

Ces dépenses traduisent des investissements immatériels structurants, contribuant à la connaissance des milieux, à la valorisation des actions du Parc et à l'accompagnement des projets de territoire.

Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles concernent principalement l'acquisition de mobilier, le renouvellement du matériel informatique ainsi que l'achat de matériel technique nécessaire au bon fonctionnement des services et à la mise en œuvre des actions du Parc.

Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilées correspondent au remboursement du capital de l'emprunt contracté pour le réseau de sites du Parc.

Les crédits inscrits à ce chapitre ont été quasi intégralement exécutés, traduisant le respect des échéances de remboursement et une gestion maîtrisée de la dette, sans recours à de nouveaux emprunts sur l'exercice.

Autres immobilisations financières (chapitre 27)

Les autres immobilisations financières correspondent aux avances de trésorerie versées à l'IPAMAC, dans le cadre des engagements du Parc au titre des projets menés en inter-Parcs du Massif central.

Ces avances traduisent la participation financière du Parc à des actions mutualisées, portées collectivement, et s'inscrivent dans une logique de coopération interterritoriale, sans impact durable sur la capacité financière de la structure.

Opérations pour compte de tiers (Compte 45)

Prévu au budget 2025, le marché de travaux relatif à l'effacement d'étangs, inscrit dans le cadre de l'appel à projets « Zones humides » porté par la Région et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, a fait l'objet d'un décalage dans son exécution.

Ce report se traduit par l'inscription de crédits en restes à réaliser, les opérations ayant été engagées sur l'exercice mais dont la réalisation opérationnelle interviendra sur l'exercice suivant, conformément au phasage des projets d'investissement.

2.1.4.3 Dépenses d'investissement d'ordre réalisées :

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les dépenses d'investissement d'ordre correspondent aux opérations de transfert entre sections liées à l'amortissement des subventions d'investissement.

Ces écritures, strictement comptables, assurent la conformité et la sincérité des comptes en traduisant l'étalement dans le temps des subventions perçues. Elles n'ont aucun impact sur la trésorerie de la collectivité.

Recettes d'investissement

2.1.4.4 Synthèse des recettes d'investissement

Le tableau ci-après présente une vue d'ensemble des recettes d'investissement de l'exercice, par chapitre budgétaire, en distinguant les prévisions, les réalisations, les taux de réalisation et les restes à réaliser.

RECETTES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP+DM+RA R 2024)	Réalisations (b)	Taux de réalisation en % (b/a)	RAR 2025
13	Subventions d'investissement	15 938,00 €	2 716,81 €	17,05	
TOTAL des recettes d'équipement		15 938,00 €	2 716,81 €	17,05	
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 075,00 €	6 075,77 €	100,01	
TOTAL des recettes financières		6 075,00 €	6 075,77 €	100,01	
45	Comptabilité distincte rattachée	119 389,62 €	39 518,31 €	33,10	28 256,56 €
TOTAL des recettes réelles d'investissement		141 402,62 €	48 310,89 €	34,16	28 256,56 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 056,00 €	80 430,58 €	96,84	
041	Opérations patrimoniales	41 071,32 €	41 071,32 €	100	
TOTAL des recettes d'ordre		124 127,32 €	121 501,90 €	97,88	
TOTAL des recettes de l'exercice		265 529,94 €	169 812,79 €	63,95	28 256,56 €
0001 Solde d'exécution positif reporté		441 331,07 €			
TOTAL des recettes d'investissement		706 861,01 €	169 812,79 €		28 256,56 €

Les recettes d'investissement de l'exercice présentent un niveau de réalisation contrasté, avec 169 812,79 € encaissés pour 706 861,01 € prévus, soit un taux de réalisation global de 63,95 % en incluant le solde d'exécution reporté.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 48 310,89 €, traduisant un taux de réalisation de 34,16 %. Ce niveau s'explique principalement par le décalage de perception des subventions d'investissement, dont une partie demeure inscrite en restes à réaliser, pour un montant de 28 256,56 €.

Les recettes financières (dotations, fonds divers et réserves) ont été intégralement mobilisées, tandis que les recettes d'ordre (amortissements et opérations patrimoniales) sont réalisées à un niveau élevé, sans impact sur la trésorerie.

Enfin, le solde d'exécution positif reporté, d'un montant de 441 331,07 €, constitue un élément essentiel de l'équilibre de la section d'investissement, permettant d'assurer le financement des opérations engagées dans l'attente de l'encaissement des recettes externes.

Dans l'ensemble, cette situation confirme une dépendance forte aux subventions d'investissement, avec des calendriers de versement variables, nécessitant un pilotage attentif de la trésorerie et une gestion prudente du phasage des opérations.

2.1.4.5 Recettes d'investissement réelles réalisées :

Subventions d'investissement (chapitre 13)

Les subventions d'investissement réalisées correspondent au versement du solde de la subvention régionale d'investissement relative au programme d'actions 2024. Cette recette vient clore le financement de cette opération engagée sur l'exercice précédent.

Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

Les recettes inscrites à ce chapitre concernent le Fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.), perçu au titre des dépenses d'investissement éligibles réalisées par le Parc. Cette ressource constitue un financement pérenne et automatique, contribuant à l'équilibre de la section d'investissement.

Opérations pour comptes de tiers (chapitre 45)

Les recettes pour compte de tiers correspondent aux acomptes ou avances de subventions versées par les partenaires, dans le cadre des opérations d'investissement portées par le Parc. Elles concernent notamment :

- la Région Nouvelle-Aquitaine, au titre de l'appel à projets Zones humides 2023 ;
- le SYMBA, également au titre de l'appel à projets Zones humides 2023 ;
- le Département de la Haute-Vienne, pour le programme LIFE Wild Bees ;
- le Département de la Dordogne, pour le programme LIFE Wild Bees ;
- la réimputation de titres du budget LIFE *Margaritifera margaritifera*, consécutive à l'intégration des comptes au budget principal, sans impact sur le niveau global des recettes.

Ces recettes traduisent le financement partenarial des opérations d'investissement, tout en soulignant le décalage temporel entre les dépenses engagées et les encaissements, caractéristique des projets cofinancés.

2.1.4.6 Recettes d'investissement d'ordre réalisées :

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les recettes d'investissement d'ordre correspondent aux opérations de transfert entre sections liées aux amortissements.

Ces écritures, strictement comptables, assurent la sincérité et la conformité des comptes, en permettant le rattachement des amortissements à l'exercice concerné. Elles n'ont aucun impact sur la trésorerie de la collectivité.

2.1.5 BILAN SYNTHETIQUE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après récapitule les résultats de la section d'investissement pour l'exercice 2025, en présentant les dépenses, les recettes, le résultat de l'exercice et le résultat cumulé.

	Investissement
Dépenses de l'exercice	283 655,63 €
Recettes de l'exercice	169 812,79 €
Résultats de l'exercice	- 113 842,84 €
Excédent recettes reporté 2024	441 331,07 €
Résultat cumulé de la section	327 488,23 €

La section d'investissement de l'exercice 2025 présente un déficit de l'exercice de 113 842,84 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 283 655,63 €, tandis que les recettes d'investissement réalisées atteignent 169 812,79 €.

Ce déficit de l'exercice s'explique principalement par le décalage entre la réalisation des dépenses d'investissement et l'encaissement des recettes associées, notamment les subventions, dont le calendrier de versement s'étend sur plusieurs exercices. Il ne traduit pas un déséquilibre structurel, mais un phasage financier classique des opérations d'investissement.

L'exercice bénéficie toutefois d'un excédent de recettes reporté de 2024, d'un montant de 441 331,07 €, permettant de couvrir le déficit de l'exercice et de dégager un résultat cumulé positif de 327 488,23 € en fin d'exercice 2025.

Ce résultat cumulé assure la continuité du financement des opérations d'investissement engagées, dans l'attente de la perception des recettes prévues, tout en soulignant la nécessité d'un suivi attentif de la trésorerie compte tenu des délais de versement des financements externes.

2.1.6 RESTES A REALISER 2025

Les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2025 traduisent des opérations engagées mais non entièrement réalisées ou encaissées à la clôture de l'exercice.

- En dépenses, les RAR s'élèvent à 40 276,50 €. Ils concernent principalement les travaux d'effacement d'étangs, inscrits dans le cadre de l'appel à projets « Zones humides », ainsi que la réalisation de l'opération « Jardins bourdonnants », menée dans le cadre du programme LIFE Wild Bees.
- En recettes, les RAR s'établissent à 28 256,56 €. Ils correspondent aux subventions attendues pour ces mêmes opérations, relatives aux travaux d'effacement d'étangs et à la réalisation des « Jardins bourdonnants », dans le cadre de l'appel à projets « Zones humides » et du programme LIFE Wild Bees.

Ces restes à réaliser traduisent le phasage normal des opérations d'investissement, avec un décalage temporel entre les dépenses engagées et la perception des financements associés, sans remise en cause des opérations programmées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n° 24_2024 du 19 mars 2024 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Il vous est proposé :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal du PNR PL ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Report des résultats 2025 - Budget principal du PNR PL

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU, 1^{er} Vice-président

Considérant les éléments suivants sur le résultat de l'exercice budgétaire 2025 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser au 31/12/2025

En dépenses : 40 276,50 €

En recettes : 28 256,56 €

Résultat d'exécution de l'exercice 2025 : - 113 842,84 €

Résultat antérieur reporté : 441 331,07 €

Résultat cumulé section investissement **327 488,23 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat d'exécution de l'exercice 2025 : 90 190,52 €

Résultat antérieur reporté : 261 248,20 €

Résultat cumulé section de fonctionnement **351 438,72 €**

Il vous est proposé :

- De reporter l'excédent d'investissement 2025 d'un montant de 327 488,23 € au 001 (section investissement recettes) au budget principal 2026 ;
- De reporter l'excédent de fonctionnement 2025 d'un montant de 351 438,72 € au 002 (section fonctionnement recettes) au budget principal 2026 ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote du budget primitif 2026 du syndicat mixte PNR PL

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU, 1^{er} Vice-président

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 ont été débattues lors de la séance du comité syndical du 11 février 2026, conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce débat s'est inscrit dans un contexte budgétaire durablement contraint, marqué notamment par la poursuite de la baisse des concours financiers régionaux et par la nécessité d'adapter le modèle économique du Parc à un environnement financier plus exigeant.

Les orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires traduisent ainsi une volonté de concilier responsabilité financière et maintien des missions fondamentales du Parc.

Les principales hypothèses retenues pour l'élaboration du budget primitif 2026 sont les suivantes :

- la prise en compte des résultats excédentaires reportés dans les sections de fonctionnement et d'investissement ;
- l'intégration d'une baisse structurelle de la dotation régionale de fonctionnement, dans un contexte d'incertitude sur l'évolution des financements régionaux en cours d'exercice ;
- la priorisation du maintien de l'animation territoriale, en cohérence avec l'ensemble des orientations de la Charte du Parc ;
- la sollicitation des fonds FEDER dès lors que les actions du Parc entrent dans les objectifs spéciaux de son règlement ;
- une attention particulière portée à la maîtrise des charges de fonctionnement, tout en permettant une reprise maîtrisée de l'activité en 2026.

Tenant compte des éléments issus du débat d'orientations budgétaires, des dernières écritures comptables disponibles et des perspectives financières connues à ce jour, le budget primitif 2026 a été établi de manière prudente et équilibrée.

La maquette complète du budget primitif 2026 est présentée en annexe du document de séance.

La présentation est en deux parties :

- A) Présentation globale du Budget primitif 2025
- B) Présentation détaillée du budget primitif 2025
 - B.1) Section de FONCTIONNEMENT
 - B.1.1) Fonctionnement dépenses
 - B.1.2) Fonctionnement recettes
 - B.2) Section d'INVESTISSEMENT
 - B.2.1) Investissement dépenses
 - B.2.2) Investissement recettes
 - B.2.3) Synthèse section d'Investissement

A) PRÉSENTATION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Les tableaux ci-après présentent la structure globale du budget primitif 2026, en distinguant la section de fonctionnement et la section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, et en intégrant les crédits proposés ainsi que les reports issus de l'exercice précédent, conformément aux orientations débattues lors du débat d'orientations budgétaires.

Fonctionnement :

		Dépenses	Recettes
Proposition	Crédits de fonctionnement proposés au titre du BP 2026	2 342 970,92 €	1 991 532,20 €
	+	+	+
Reports	Résultat 2025 de fonctionnement reporté	0,00 €	351 438,72 €
	=	=	=
	TOTAL section de fonctionnement	2 342 970,92 €	2 342 970,92 €

Investissement :

		Dépenses	Recettes
Proposition	Crédits d'investissement proposés au titre du BP 2026	438 903,49 €	123 435,20 €

+

+

+

Reports	Restes à réaliser 2025	40 276,50 €	28 256,56 €
	Résultat d'investissement reporté	0,00 €	327 488,23 €

=

=

=

TOTAL section d'investissement	479 179,99 €	479 179,99 €
---------------------------------------	---------------------	---------------------

TOTAL Budget 2026	2 822 150,91€	2 822 150,91 €
--------------------------	----------------------	-----------------------

o **Section de fonctionnement :**

Le budget primitif de fonctionnement proposé pour l'exercice 2026 est équilibré en dépenses et en recettes à 2 342 970,92 €.

Il traduit une volonté affirmée de maîtriser les dépenses de fonctionnement courantes, tout en garantissant le maintien de l'animation territoriale du Parc et en priorisant la mise en œuvre des actions inscrites au programme d'actions 2026, appelé à être contractualisé avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

o **Section d'investissement :**

Le budget primitif d'investissement proposé pour l'exercice 2026 est équilibré en dépenses et en recettes à 479 179,99 €.

Il traduit une programmation d'investissement sélective et maîtrisée, en cohérence avec les orientations budgétaires arrêtées et les capacités financières du Parc.

B) PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU BUDGET PRIMITIF 2025

B.1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

B.1.1) FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Le tableau ci-après présente l'évolution des dépenses de fonctionnement, en comparant les crédits prévus et réalisés en 2025 avec les propositions budgétaires pour 2026. Il met en évidence une reprise maîtrisée des dépenses, cohérente avec les orientations budgétaires retenues et les priorités du programme d'actions 2026.

Article	Libellé	Prévu 2025	Réalisé 2025	Proposition nouvelles 2026
011	Charges à caractère général	620 333,18 €	482 692,76 €	642 231,94 €
012	Charges de personnel	1 525 420,00 €	1 507 603,90 €	1 563 648,98 €
65	Autres charges de gestion courante	49 450,00 €	49 435,68 €	49 900,00 €
TOTAL dépenses de gestion courante		2 195 203,18 €	2 039 732,34 €	2 255 780,92 €
66	Charges financières	7 850,00 €	748,44 €	2 190,00 €
67	Charges spécifiques	10,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses réelles		2 203 063,18 €	2 040 480,78 €	2 257 970,92 €
042	Opérations d'ordre	83 056,00 €	80 430,58 €	85 000,00 €
TOTAL		2 286 119,18 €	2 120 911,36 €	2 342 970,92 €

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement se sont établies à un niveau sensiblement inférieur aux prévisions initiales, traduisant une exécution budgétaire marquée par une forte maîtrise des charges. Cette sous-exécution concerne tant les dépenses de gestion courante que l'ensemble des dépenses réelles, et résulte des arbitrages opérés dans un contexte financier contraint.

Pour 2026, le budget primitif propose une augmentation mesurée des crédits de fonctionnement, avec un total de 2 342 970,92 €, contre 2 120 911,36 € réalisés en 2025. Cette évolution correspond à une reprise maîtrisée de l'activité, visant à redonner des marges d'action au Parc tout en maintenant un cadre budgétaire rigoureux.

La progression des dépenses de gestion courante, qui passent de 2 039 732,34 € réalisés en 2025 à 2 255 780,92 € proposés pour 2026, traduit la volonté de :

- consolider l'animation territoriale en reprenant des compétences sur la forêt,
- assurer la mise en œuvre effective du programme d'actions 2026,
- et maintenir les compétences nécessaires à l'exercice des missions du Parc.

Cette évolution ne constitue pas un retour à une dynamique de dépense antérieure, mais s'inscrit dans une logique d'ajustement, tenant compte à la fois des contraintes financières persistantes et des priorités politiques arrêtées.

Ainsi, le budget 2026 traduit un équilibre recherché entre maîtrise des dépenses et capacité d'action, dans la continuité des orientations débattues lors du débat d'orientations budgétaires.

(a) CHARGES À CARACTERE GÉNÉRAL (CHAPITRE 011)

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement du syndicat mixte. Elles comprennent notamment les frais d'énergie, la maintenance des matériels, l'entretien des locaux, les primes d'assurance, l'entretien du matériel roulant, les fournitures administratives, ainsi que les frais d'affranchissement et de télécommunications.

Ce chapitre intègre également les prestations directement liées à la mise en œuvre du programme d'actions 2026 ainsi que du programme LIFE Abeilles sauvages, notamment les actions de restauration écologique, de restauration du bocage et de suivi des populations d'apidés.

(b) CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Les charges de personnel correspondent principalement aux dépenses liées à l'animation territoriale et aux fonctions supports nécessaires au fonctionnement du syndicat mixte et à la mise en œuvre des politiques portées par le Parc.

Les agents titulaires placés en disponibilité de droit ne sont pas intégrés dans la construction budgétaire pour l'exercice 2026.

Par ailleurs, un poste dédié à la charte forestière est provisionné sur le dernier semestre 2026, traduisant la volonté de maintenir une compétence stratégique dans ce domaine, tout en maîtrisant l'évolution de la masse salariale.

(c) AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Les autres charges de gestion courante regroupent les dépenses liées au fonctionnement institutionnel du syndicat mixte. Elles comprennent notamment les indemnités, les frais de mission et les cotisations de retraite des membres du bureau exécutif, ainsi que les dépenses d'adhésion à différents organismes et réseaux, dont la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Ce chapitre intègre également les droits d'utilisation et concessions de logiciels, notamment les solutions ATD et Manatime, nécessaires respectivement à la gestion comptable et à la dématérialisation des actes, ainsi qu'à la gestion du temps de travail des agents.

(d) CHARGES FINANCIÈRES (CHAPITRE 66)

Les charges financières correspondent principalement aux intérêts liés à la ligne de trésorerie, auxquels s'ajoutent les intérêts de l'emprunt contracté pour le financement du réseau de sites d'accueil touristiques du Parc.

Pour l'exercice 2026, la ligne de trésorerie d'un montant de 350 000 € fera l'objet d'une demande de renouvellement auprès d'un établissement bancaire, afin de sécuriser la gestion de la trésorerie et d'assurer la continuité des opérations dans un contexte de décalage des encaissements de subventions.

(e) LES CHARGES SPÉCIFIQUES (CHAPITRE 67)

Le chapitre des charges spécifiques est inscrit à titre prévisionnel, afin de permettre, le cas échéant, la prise en compte d'opérations exceptionnelles ou de régularisation en cours d'exercice.

Aucune dépense n'est identifiée à ce stade, mais cette provision permet de sécuriser la gestion budgétaire en cas de nécessité de régulation.

(f) OPÉRATIONS D'ORDRE (CHAPITRE 042)

Les opérations d'ordre inscrites au chapitre 042 correspondent aux dotations aux amortissements des biens d'équipement, et concernent notamment le mobilier du réseau de sites, pour lequel l'exercice 2026 constitue la dernière année d'amortissement.

(g) RÉPARTITION PAR CHAPITRE

Le tableau suivant détaille la structure des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2026, en distinguant les principaux postes et leur part respective dans les dépenses réelles.

Dépenses de fonctionnement	BP 2026	% par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement
Charges à caractère général	642 231,94 €	28,44%
Charges de personnel	1 563 648,98 €	69,25%
Autres charges de gestion courante	49 900,00 €	2,21%
TOTAL dépenses de gestion courante	2 255 780,92 €	99,90%
TOTAL charges financières	2 190,00 €	0,10%
TOTAL charges spécifiques	0,00 €	0,00%
TOTAL des dépenses réelles	2 257 970,92 €	100
TOTAL amortissements	85 000,00 €	
TOTAL général	2 342 970,92 €	

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 2 255 780,92 €, représentant 99,90 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui traduit une structure budgétaire quasi exclusivement consacrée au fonctionnement courant et à la mise en œuvre des missions du Parc.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 2 257 970,92 €, confirmant le poids marginal des autres postes de dépenses.

Enfin, les opérations d'ordre, correspondant principalement aux dotations aux amortissements, portent le total général des dépenses de fonctionnement à 2 342 970,92 €.

Dans son ensemble, ce tableau met en évidence une structure de dépenses stable et maîtrisée, caractéristique du Parc dont l'action repose majoritairement sur les dépenses de gestion courante, en cohérence avec les orientations budgétaires arrêtées pour l'exercice 2026.

B.1.2) FONCTIONNEMENT RECETTES

Le tableau ci-après présente la structure des recettes de fonctionnement, en comparant les montants prévus et réalisés en 2025 avec les propositions budgétaires pour l'exercice 2026, par nature de recettes.

Article	Libellé	Prévu 2025	Réalisé 2025	Propositions nouvelles 2026
013	Atténuation de charges	500,00 €	15 696,68 €	12 700,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	67 287,98 €	71 905,09 €	83 550,26 €
74	Dotations subventions et participations	1 917 495,00 €	2 080 968,08 €	1 859 787,74 €
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00 €	5 987,03 €	0,00 €
TOTAL RECETTES DE GESTION		1 987 782,98 €	2 174 556,88 €	1 956 038,00 €
TOTAL des recettes réelles		1 987 782,98 €	2 174 556,88 €	1 956 038,00 €
042	Opération d'ordre	37 088,00 €	36 545,00 €	35 494,20 €
TOTAL RECETTES		2 024 870,98 €	2 211 101,88 €	1 991 532,20 €
Excédent cumulé 2025				351 438,72 €
TOTAL recettes				2 342 970,92 €

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif 2026, incluant les recettes réelles, les opérations d'ordre liées aux quote-parts de subventions d'investissement, ainsi que l'excédent de fonctionnement reporté, s'établissent à 2 342 970,92 €

(a) DOTATIONS, COTISATIONS, SUBVENTIONS AUX ACTIONS (CHAPITRE 74)

La base de calcul des cotisations statutaires pour l'exercice 2026 a été fixée à 2,46 € par habitant pour le collège du bloc communal ainsi que pour la Région, conformément à la délibération adoptée par le comité syndical en fin d'année 2025.

Les Départements contribuent, quant à eux, au budget du Parc par le biais d'une contribution forfaitaire, conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

Adhérents	Montant cotisations statutaires 2026	% par rapport au total des cotisations statutaires
Région Nouvelle-Aquitaine	627 919,92 €	67,89%
Département de la Haute-Vienne	70 000,00 €	7,57%
Département de la Dordogne	70 000,00 €	7,57%
Communes	61 611,93 €	6,66%
Communautés de communes	61 611,93 €	6,66%
Villes portes	33 756,12 €	3,65%
TOTAL	924 899,90 €	100,00%

Le label Parc naturel régional ouvre droit, pour le syndicat mixte, à une dotation annuelle de l'État, versée par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, dont le montant est fixé à 130 000 € pour l'exercice 2026.

Les dotations, cotisations et subventions attendues en fonctionnement pour 2026 sont détaillées dans le tableau ci-après.

Partenaires	Actions	Montant
État	Avance PA 2026	6 000,00 €
État	Dotation 2026	130 000,00 €
État	FCTVA 2025 fonctionnement	200,00 €
TOTAL Etat		136 200,00 €
Région	Cotisation 2026	627 919,92 €
Région	Avance PA 2026	119 325,60 €
Région	Solde révision charte 2025/2026	54 000,00 €
Région	1e acompte révision charte 2026/2027	28 960,00 €
Région	Solde Life année 3	34 763,00 €
Région	Avance Life année 4	9 238,00 €
TOTAL Région		874 206,52 €
Subventions départements	Cotisations statutaires	140 000,00 €
Subventions départements	Life 2026 CD87	7 301,25 €
Subventions départements	Life 2026 CD24	5 000,00 €
Subventions départements	Solde Edon 2025	5 462,80 €
Subventions départements	Avance Edon 2026	2 881,20 €
TOTAL Départements		160 645,25 €
Dotations participations communes et VP	Cotisations communes et VP	95 368,05 €
TOTAL Communes et villes portes		95 368,05 €
Groupements de collectivités	Cotisations communauté de com	61 611,93 €
TOTAL Communautés de communes		61 611,93 €
Participations FEDER	1er acompte EEDD 2024/2026	150 000,00 €
Participations FEDER	Solde CATZHE 2023/2025	237 466,00 €
Participations FEADER	Solde Nizonne 2023 2024	44 192,49 €
TOTAL Fonds européens		431 658,49 €
Autres organismes publics	Acompte CATZHE 2026 (AEAG)	56 977,50 €
Autres organismes publics	Acompte CTMA 2026 (AELB)	7 140,00 €
Autres organismes publics	2e versement AACL (Ademe)	29 280,00 €
Autres organismes publics	GRT Gaz solde Life WB	2 500,00 €
Autres organismes publics	Fédération des PNR Projet Miellat	4 200,00 €
TOTAL Autres organismes		100 097,50 €
TOTAL Partenaires financiers		1 859 787,74 €

La répartition des subventions et participations attendues en fonctionnement pour l'exercice 2026, pour un montant total de 1 859 787,74 €, confirmant le rôle déterminant des partenaires financiers dans l'équilibre budgétaire du Parc.

La Région Nouvelle-Aquitaine demeure le principal contributeur, avec un montant total de 874 206,52 €, correspondant à la cotisation statutaire, aux avances et soldes liés au programme d'actions 2026 ainsi qu'aux financements afférents à la révision de la Charte. Ces concours régionaux constituent un levier essentiel pour la mise en œuvre des politiques du Parc.

L'État apporte une contribution globale de 136 200,00 €, incluant la dotation annuelle liée au label Parc naturel régional ainsi que des avances et compensations spécifiques, confirmant son soutien aux missions du syndicat mixte.

Les Départements participent au financement du Parc à hauteur de 160 645,25 €, principalement sous forme de subventions affectées à des actions du programme life abeilles sauvages.

Les communes et villes portes, ainsi que les communautés de communes, contribuent respectivement à hauteur de 95 368,05 € et 61 611,93 €, traduisant l'implication du bloc communal dans le fonctionnement et l'animation du territoire.

Les fonds européens, sollicités notamment via les programmes FEDER et FEADER, représentent un apport significatif de 431 658,49 €, illustrant la capacité du Parc à mobiliser des financements externes pour soutenir ses actions structurantes.

Enfin, les autres organismes publics complètent ce financement à hauteur de 100 097,50 €, par le biais de subventions ciblées sur des projets spécifiques.

Dans leur ensemble, ces subventions et participations traduisent un modèle économique fortement partenarial, reposant sur la complémentarité des financeurs et sur la capacité du Parc à inscrire ses actions dans les priorités des politiques publiques locales, nationales et européennes.

(b) LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)

Les autres produits de gestion courante regroupent notamment les cotisations versées par les bénéficiaires de la Marque Valeurs Parc, ainsi que le reclassement de produits à caractère exceptionnel, ou les annulations partielles de mandats (dégrèvements).

(c) ATTÉNUATION DE CHARGES (CHAPITRE 013)

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements perçus sur les rémunérations du personnel, notamment dans le cadre des arrêts maladie ou de situations assimilées.

(d) PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE (CHAPITRE 70)

Chaque année, les charges supportées par le budget principal, notamment celles liées aux charges salariales du chargé de mission GEMAPI ainsi qu'à d'autres dépenses afférentes, font l'objet d'un remboursement du budget annexe vers le budget principal, conformément aux principes de gestion budgétaire et comptable applicables.

(e) OPÉRATION D'ORDRE (042)

Les opérations d'ordre inscrites en section de fonctionnement correspondent à la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat, au titre de l'amortissement des recettes d'investissement.

La section de fonctionnement 2026 est synthétisée dans le tableau suivant :

Dépenses	2 342 970,92 €
TOTAL dépenses	2 342 970,92 €
Recettes	1 991 532,20 €
Excédent cumulé 2025	351 438,72 €
TOTAL recettes	2 342 970,92 €

La section de fonctionnement est ainsi présentée en équilibre, conformément aux règles budgétaires en vigueur.

B.2) SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget primitif 2026 s'inscrit dans une logique de prudence et de gestion contrainte, fortement conditionnée par le niveau élevé des reports cumulés et par les capacités réelles de trésorerie du Parc.

Les crédits inscrits en investissement intègrent principalement la poursuite d'opérations engagées antérieurement, en particulier les travaux de restauration de milieux naturels pour compte de tiers, tels que l'effacement d'étangs et les actions Jardins bourdonnants du programme Life, qui constituent les seuls postes présentant un volume significatif d'investissement en 2026.

En dehors de ces opérations fléchées, aucune politique d'investissement nouvelle ou structurante n'est engagée sur l'exercice.

Si, sur le plan strictement budgétaire, la section d'investissement aurait pu être présentée en suréquilibre, la situation de trésorerie du Parc ne permet pas d'envisager la mobilisation effective de l'ensemble des crédits inscrits.

Par ailleurs, le budget anticipe la nécessité de rembourser, à compter de 2027, l'avance perçue dans le cadre du projet du Mas Nadaud.

Si cette perspective est soutenable sur le plan budgétaire, elle constitue en revanche un enjeu majeur en matière de trésorerie, appelant une vigilance renforcée dans la programmation financière des exercices à venir.

B.2.1) INVESTISSEMENT DÉPENSES

Article	Libellé	Voté 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026	RAR
20	Immobilisations incorporelles	128 630,00 €	89 104,62 €	100 500,00 €	
21	Immobilisations corporelles	228 850,78 €	12 600,52 €	234 811,29 €	
23	Immobilisations en cours	115 057,91 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL dépenses équipement		472 538,69 €	101 705,14 €	335 311,29 €	
16	Emprunts et dettes assimilés	10 310,00 €	10 309,37 €	10 310,00 €	
27	Autres immobilisations financières	10 000,00 €	9 428,19 €	0,00 €	
TOTAL dépenses financières		20 310,00 €	19 737,56 €	0,00 €	
45	Comptabilité distincte rattachée	135 853,00 €	84 596,61 €	57 788,00 €	40 276,50 €
Total Opé Cpte de tiers		135 853,00 €	84 596,61 €	57 788,00 €	40 276,50 €
TOTAL dépenses réelles d'investissement		628 701,69 €	206 039,31 €	403 409,29 €	
040	Opé d'ordre de transfert entre section	37 088,00 €	36 545,00 €	35 494,20 €	
041	Opérations patrimoniales	41 071,32 €	41 071,32 €	0,00 €	
TOTAL dépenses ordre investissement		78 159,32 €	77 616,32 €	35 494,20 €	
TOTAL		706 861,01 €	283 655,63 €	438 903,49 €	
RAR 2025				40 276,50 €	
TOTAL général				479 179,99 €	

(a) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (CHAPITRE 20)

Les immobilisations incorporelles regroupent les concessions et droits similaires, notamment les droits d'image, ainsi que les acquisitions de logiciels et de licences, nécessaires au fonctionnement et à la conduite des actions du Parc.

(b) IMMOBILISATIONS CORPORELLES (CHAPITRE 21)

Les immobilisations corporelles regroupent les dépenses relatives au matériel de transport, au matériel de bureau et informatique, au mobilier, ainsi qu'aux installations générales.

Pour l'exercice 2026, il est prévu l'acquisition de deux véhicules électriques, pour un montant estimé à environ 70 000 €, ainsi que les équipements nécessaires à leur recharge, notamment l'installation d'une borne dédiée 20 000 €.

Ces investissements s'inscrivent dans une logique de renouvellement ciblé du parc de véhicules et d'accompagnement de la transition vers des mobilités plus sobres.

(c) IMMOBILISATIONS CORPORELLES (CHAPITRE 23)

Néant

(d) OPÉRATIONS POUR COMPTES DE TIERS (CHAPITRE 45)

Les opérations pour compte de tiers correspondent principalement aux travaux d'effacement d'étangs ainsi qu'à la réalisation des opérations « Jardins bourdonnants », conduites dans le cadre du programme LIFE Wild Bees.

Ces opérations sont réalisées pour le compte de partenaires et font l'objet de financements spécifiques, sans impact structurel durable sur les capacités d'investissement propres du Parc, si ce n'est la gestion de la trésorerie.

(e) EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS (CHAPITRE 16)

Le chapitre des emprunts et dettes assimilés retrace le remboursement du capital de l'emprunt contracté pour la réalisation du réseau de sites d'accueil touristiques du Parc.

L'exercice 2026 constitue la dernière année de remboursement de cet emprunt, conformément à l'échéancier en vigueur.

(f) AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (CHAPITRE 27)

Le chapitre des autres immobilisations financières concerne les avances de trésorerie versées dans le cadre de projets portés en partenariat, notamment avec l'IPAMAC.

Aucune avance de trésorerie n'est prévue à ce titre pour l'exercice 2026.

(g) OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (CHAPITRE 040/041)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent à la dotation aux amortissements des subventions d'équipement, conformément aux règles budgétaires et comptables en vigueur.

(h) RESTES À RÉALISER 2025

Les restes à réaliser au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 40 276,50 €.

Conformément aux éléments présentés et adoptés lors de l'approbation du Compte Financier Unique, ces restes à réaliser concernent principalement les travaux d'effacement d'étangs réalisés dans le cadre de l'appel à projets Zones humides, ainsi que la finalisation des opérations « Jardins bourdonnants » conduites dans le cadre du programme LIFE Wild Bees.

B.2.2) INVESTISSEMENT RECETTES

Le tableau ci-après présente la synthèse des recettes d'investissement, en comparant les montants votés et réalisés en 2025, les restes à réaliser, ainsi que les propositions budgétaires pour 2026.

Article	Libellé	Voté 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026	RAR
13	Subventions d'investissement	15 938,00 €	2 716,81 €	0,00 €	
TOTAL recettes équipement		15 938,00 €	2 716,81 €	0,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 075,00 €	6 075,77 €	12 130,00 €	
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	0,00 €	
TOTAL recettes financières		6 075,00 €	6 075,77 €	12 130,00 €	
45	Comptabilité distincte rattachée	119 389,62 €	39 518,31 €	26 305,20 €	28 256,56 €
TOTAL Op. Cpte de tiers		119 389,62 €	39 518,31 €	26 305,20 €	28 256,56 €
TOTAL des recettes réelles		141 402,62 €	48 310,89 €	38 435,20 €	28 256,56 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	83 056,00 €	80 430,58 €	85 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales	41 071,32 €	41 071,32 €	0,00 €	
TOTAL recettes d'ordre d'investissement		124 127,32 €	121 501,90 €	85 000,00 €	
TOTAL		265 529,94 €	169 812,79 €	123 435,20 €	28 256,56 €
Excédent reporté 2025				327 488,23 €	
RAR 2025				28 256,56 €	
TOTAL général		265 529,94 €	169 812,79 €	479 179,99 €	

(a) SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 13)

Les subventions d'investissement correspondent aux aides perçues pour le financement des opérations d'équipement réalisées par le Parc.

En 2026, aucun crédit n'est inscrit à ce chapitre, la Région ayant décidé de ne pas abonder cette ligne budgétaire pour l'exercice.

Par ailleurs, les études comprenant des acquisitions de données, qui étaient jusqu'alors généralement inscrites en section d'investissement sur ce chapitre, ont été rebasculées en section de fonctionnement afin de permettre leur financement dans ce nouveau contexte.

(a) DOTATION, FONDS DIVERS ET RÉSERVÉS : F.C.T.V.A (CHAPITRE 10)

Les dotations, fonds divers et réserves correspondent au reversement du Fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.), perçu au titre des dépenses d'investissement éligibles réalisées par le Parc.

Cette recette constitue un financement automatique, venant en compensation partielle de la T.V.A. supportée sur les investissements.

Pour l'exercice 2026, le montant inscrit au budget au titre du F.C.T.V.A. s'élève à 12 130,00 €, en cohérence avec le niveau prévisionnel des dépenses d'investissement éligibles.

(b) OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (CHAPITRE 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent à la dotation aux amortissements, pour un montant de 85 000,00 €.

Ces écritures, strictement comptables, permettent de traduire l'usure et le renouvellement des immobilisations. Elles n'ont aucun impact sur la trésorerie, mais participent à la sincérité et à l'équilibre des comptes de la collectivité.

(c) RAR ET REPORT DE 2025

Les restes à réaliser (RAR), pour un montant de 28 256,56 €, correspondent à une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) destinée au financement des travaux d'effacement d'étangs, dont le versement interviendra sur l'exercice suivant.

Par ailleurs, l'excédent dégagé en 2025, d'un montant de 327 488,23 €, est reporté sur l'exercice suivant. Il constitue un levier financier essentiel pour le financement des opérations d'investissement engagées et contribue à l'équilibre global de la section d'investissement.

B.2.3) SYNTHÈSE SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement 2026 est équilibrée et se présente de la manière suivante :

Dépenses	438 903,49 €
RAR 2025	40 276,50 €
TOTAL dépenses	479 179,99 €
Recettes	123 435,20 €
RAR 2025	28 256,56 €
Excédent cumulé 2025	327 488,23 €
TOTAL recettes	479 179,99 €

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par la mobilisation de l'excédent cumulé de 2025, permettant de compenser un niveau de recettes d'investissement limité en 2026 et d'assurer le financement des opérations programmées, ainsi que la couverture des restes à réaliser.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312.1 relatif au vote du budget primitif ;

Vu le rapport présenté lors du comité syndical du 11 février 2026 portant sur les orientations budgétaires 2026 ;

Vu le présent exposé ;

Il vous est proposé :

- D'approuver le budget primitif 2026 du syndicat mixte Parc naturel régional Périgord-Limousin ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à cette délibération.

Nomenclature M57 – Application de la fongibilité des crédits – Fixation des taux pour les budgets 2026 du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU, 1^{er} Vice-président

Conformément à la délibération du 04 octobre 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 est mise en œuvre au sein du PNR PL depuis le 1^{er} janvier 2024.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 permet notamment :

- Un assouplissement de gestion des virements de crédits : la M57 permet des mouvements de crédits budgétaires entre chapitres budgétaires, sous certaines conditions. Le Comité syndical peut déléguer à l'exécutif la faculté de procéder à ces transferts, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section, en fonctionnement et en investissement conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT ;
- Une information renforcée de l'assemblée délibérante : l'exécutif est tenu d'informer le Comité syndical de ces mouvements de crédits lors la séance suivante, de manière similaire aux décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT (délégation du comité à l'exécutif). Selon des modalités analogues à celles prévues à l'article L. 2122-22 du CGCT, relatif aux délégations consenties à l'exécutif ;
- Une plus grande souplesse dans la répartition des crédits budgétaires : la M57 permet d'ajuster la répartition des crédits entre les chapitres budgétaires classiques et les chapitres d'opérations, sans modifier le montant global des sections, offrant ainsi une capacité d'adaptation accrue aux besoins de gestion au cours de l'exercice.

Dans ce cadre, le Comité syndical est tenu de déterminer chaque année le taux de fongibilité accordé à l'exécutif.

Ce taux fixe le périmètre et le niveau de latitude dont dispose l'exécutif pour procéder à des transferts de crédits entre les différents chapitres budgétaires, dans le respect des règles prévues par la nomenclature M57.

Il vous est proposé :

- D'autoriser la Présidente à procéder à des virements de crédits budgétaires entre chapitres, dans le cadre de la fongibilité des crédits prévue par la nomenclature M57, pour les budgets général et GEMAPI 2026, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, tant en fonctionnement qu'en investissement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe GEMAPI du PNR PL

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS, Vice-président

1. PRÉSENTATION GLOBALE DU CFU 2025

Une synthèse du CFU vous est présentée :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
Libellés			Investissement	Fonctionnement	TOTAL cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	286 535,50 €	93 375,02 €	379 910,52 €
	Recettes réalisées	B	58 312,36 €	81 977,34 €	140 289 ,70 €
	Restes à réaliser	C	104 049,22 €		104 049,22 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	286 535,50 €	93 375,02 €	379 910,52 €
	Dépenses réalisées	E	108 011,40 €	81 977,34 €	189 988,74 €
	Restes à réaliser	F	145 618,80 €		145 618,80 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde de réalisation de l'exercice (+/-)	G = B - E	- 49 699,04 €	0,00 €	- 49 699,04 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	91 268,62 €	0,00 €	91 268,62 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent	G + H	41 569,58 €	0,00 €	41 569,58 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C-F	-41 569,58 €	0,00 €	-41 569,58 €

2. PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU CFU 2025

1.1 BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-après présente la synthèse des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025, relatives aux actions menées dans le cadre de la compétence GEMAPI, en comparant les prévisions budgétaires aux dépenses effectivement réalisées.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Chapitre	Intitulé	Prévisions (BP+DM)	Réalisations	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	22 087,04 €	11 122,25 €	50,36
012	Charges de personnel	71 287,98 €	70 855,09 €	99,39
TOTAL des dépenses de fonctionnement de l'exercice		93 375,02 €	81 977,34 €	87,79

En section de fonctionnement, l'exécution budgétaire traduit une gestion maîtrisée des charges, en cohérence avec les missions exercées, et un niveau de recettes permettant de couvrir les dépenses engagées. L'équilibre de la section repose principalement sur les ressources affectées à la compétence GEMAPI, complétées, le cas échéant, par des participations ou subventions spécifiques.

La section d'investissement retrace les opérations liées aux travaux, études et actions structurantes engagées dans le cadre de la compétence GEMAPI notamment sur le moulin de Maziéras et dans le cadre de l'Appel à projet de la Région sur les zones humides. Les écarts éventuels entre prévisions et réalisations s'expliquent principalement par le phasage des projets, le calendrier de réalisation des travaux et les délais de versement des subventions, caractéristiques des opérations d'investissement liées aux travaux en milieu aquatique.

Le résultat constaté en fin d'exercice permet d'assurer la continuité des actions engagées, tout en appelant à une vigilance particulière sur la trésorerie, compte tenu de la dépendance aux financements externes et du décalage possible entre dépenses et encaissements.

Dans l'ensemble, le CFU du budget annexe GEMAPI traduit une gestion conforme aux objectifs fixés, assurant la mise en œuvre de la compétence dans un cadre budgétaire équilibré.

1.1.1.1 Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la structure, notamment les frais de carburant, d'électricité et de chauffage, les fournitures d'entretien et administratives, les assurances, les frais de déplacement et d'affranchissement, ainsi que les dépenses de maintenance informatique et de télécommunications.

1.1.1.2 Charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre regroupe les traitements et indemnités versés à l'agent titulaire en charge de l'animation de la compétence GEMAPI. Il intègre également une quote-part de la rémunération des agents du service administratif et financier, correspondant au temps consacré à la gestion budgétaire, administrative et comptable du budget annexe GEMAPI.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 70 855,09 € pour l'exercice, pour des crédits inscrits à hauteur de 71 287,98 €, soit un taux de réalisation de 99,4 %.

Ce niveau d'exécution traduit une gestion maîtrisée de la masse salariale, en adéquation avec les missions exercées dans le cadre de la compétence GEMAPI.

1.1.1.3 Répartition en pourcentage des dépenses par chapitre par rapport au montant des dépenses réelles de fonctionnement

Le tableau ci-dessous présente la répartition en pourcentage des dépenses de fonctionnement par chapitre, rapportée au montant total des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2025.

Dépenses de fonctionnement	Montant réalisé 2025	% du total des dépenses de gestion courante	% par rapport aux dépenses de gestion courante
Charges à caractère général	11 122,25 €	13,57	13,57
Charges de personnel	70 855,09 €	86,43	86,43
TOTAL dépenses de gestion courante	81 977,34 €	100	100
TOTAL des dépenses réelles	81 977,34 €	100	
TOTAL	81 977,34 €		

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe GEMAPI s'élèvent à 81 977,34 € pour l'exercice 2025. Elles sont exclusivement composées de dépenses de gestion courante, traduisant une structure budgétaire centrée sur le fonctionnement opérationnel de la compétence.

Les charges de personnel constituent le poste de dépense principal, avec un montant de 70 855,09 €, représentant 86,43 % des dépenses de gestion courante. Ce poids important reflète le caractère fortement humain de la compétence GEMAPI, reposant principalement sur l'animation, la coordination et la gestion administrative assurées par les agents.

Les charges à caractère général s'élèvent à 11 122,25 €, soit 13,57 % des dépenses de gestion courante. Elles correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la compétence (déplacements, fournitures, frais divers), sans recours à des prestations lourdes.

Cette répartition met en évidence une structure de dépenses stable et maîtrisée, dominée par les charges de personnel, cohérente avec les missions exercées et sans dérive sur les autres postes de fonctionnement.

1.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble des recettes de fonctionnement du budget annexe GEMAPI pour l'exercice 2025, en comparant les prévisions budgétaires aux recettes effectivement réalisées.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP+DM)	Réalizations (b)	Taux de réalisation (b/a)
74	Dotations et participations	93 375,02 €	81 977,34 €	87,79
TOTAL des recettes de fonctionnement de l'exercice		93 375,02 €	81 977,34 €	87,79

Les recettes de fonctionnement du budget annexe GEMAPI reposent exclusivement sur le chapitre 74 – Dotations et participations, traduisant un mode de financement essentiellement fondé sur des ressources affectées à l'exercice de la compétence provenant de l'agence de l'eau Adour-Garonne, des Communautés de communes et du Département de la Dordogne.

Pour l'exercice 2025, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 81 977,34 €, pour des crédits inscrits à hauteur de 93 375,02 €, soit un taux de réalisation de 87,79 %. Ce niveau d'exécution est cohérent avec celui constaté en dépenses et permet d'assurer le financement des charges de fonctionnement de la compétence.

L'écart entre les montants prévus et réalisés s'explique par des ajustements en cours d'exercice, sans remise en cause de l'équilibre global du budget annexe. Les recettes perçues ont permis de couvrir l'intégralité des dépenses réelles de fonctionnement, confirmant l'équilibre financier de la section de fonctionnement du budget GEMAPI.

1.1.1.1 Dotations, cotisations, subventions aux actions (chapitre 74)

La répartition des subventions est la suivante :

Partenaires	Montant
Département de la Dordogne	1 720,00 €
Autres organismes publics (AEAG)	53 308,41 €
Intercommunalités	26 948,93 €
TOTAL	81 977,34 €

1.1.1.4 Rattachements

Les recettes à rattacher, pour un montant de 23 642,91 €, correspondent au solde des subventions de l'Agence de l'eau Adour-Garonne relatives à l'animation générale et à l'animation du PPG 2025.

Ces recettes, acquises au titre de l'exercice 2025 mais non encore encaissées à la clôture, sont proposées en rattachement afin d'assurer le respect du principe de l'annualité budgétaire et la sincérité des comptes.

1.1.1.5 Répartition en pourcentage des recettes par chapitre par rapport au montant des recettes réelles de fonctionnement

Le tableau ci-dessous présente la répartition en pourcentage des recettes de fonctionnement par chapitre, rapportée au montant total des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2025.

Recettes de fonctionnement	Montant réalisé 2025	Part (%) du total des recettes réelles de fonctionnement	Part (%) du total des recettes de gestion courante
Dotations et participations	81 977,34 €	100	100
TOTAL recettes de gestion courante	81 977,34 €	100	100
TOTAL des recettes réelles	81 977,34 €	100	
TOTAL	81 977,34 €		

Les recettes réelles de fonctionnement du budget annexe GEMAPI s'élèvent à 81 977,34 € en 2025. Elles proviennent exclusivement du chapitre 74 – Dotations et participations, traduisant une structure de financement entièrement fondée sur des ressources affectées à l'exercice de la compétence GEMAPI.

Cette concentration des recettes sur un seul chapitre se traduit par une répartition à 100 % des recettes de gestion courante et des recettes réelles de fonctionnement sur les dotations et participations. Elle assure une adéquation directe entre les ressources perçues et les charges engagées, permettant de couvrir l'intégralité des dépenses de fonctionnement de l'exercice.

Le tableau suivant résume les résultats 2025 de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes :

	Fonctionnement
Dépenses de l'exercice	81 977,34 €
Recettes de l'exercice	81 977,34 €
Résultats de l'exercice	0,00 €
Excédent recettes reporté 2024	0,00 €
Résultat cumulé de la section 2025	0,00 €

1.2 BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1.2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble des dépenses d'investissement du budget annexe GEMAPI pour l'exercice 2025, en distinguant les crédits prévus, les dépenses réalisées et les restes à réaliser.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP+DM)	Réalisations (b)	Taux de réalisation (b/a)	RAR 2025
45	Comptabilité distincte rattachée	286 535,50 €	108 011,40 €	37,70	145 618,80 €
TOTAL des dépenses d'investissement de l'exercice		286 535,50 €	108 011,40 €	37,70	145 618,80 €

Les dépenses d'investissement du budget annexe GEMAPI sont exclusivement inscrites au chapitre 45 – Comptabilité distincte rattachée, correspondant aux opérations menées pour compte de tiers dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Pour l'exercice 2025, les dépenses d'investissement s'élèvent à 108 011,40 €, pour des crédits ouverts à hauteur de 286 535,50 €, soit un taux de réalisation de 37,70 %. Ce niveau d'exécution s'explique principalement par le phasage des opérations, le calendrier de réalisation des travaux et les délais administratifs et techniques propres aux projets GEMAPI.

Les restes à réaliser, pour un montant de 145 618,80 €, correspondent à des opérations engagées mais non achevées à la clôture de l'exercice, dont la poursuite est prévue sur l'exercice suivant. Ils traduisent la continuité des actions engagées, sans remise en cause des opérations programmées.

Dans l'ensemble, cette situation reflète une gestion prudente et maîtrisée de l'investissement, adaptée aux contraintes propres aux opérations de la compétence GEMAPI.

1.1.1.6 Opérations pour compte de tiers (chapitre 45)

Les opérations pour compte de tiers concernent les travaux réalisés sur le site de Maziéras, ainsi que les opérations inscrites dans le cadre de l'appel à projets « Zones humides » porté par la Région.

Ces opérations sont menées pour le compte de partenaires financiers et traduisent l'intervention du Parc en qualité de maître d'ouvrage délégué, dans le respect des conventions établies.

1.1.1.7 Restes à réaliser

Les restes à réaliser au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 145 618,80 €. Ils correspondent à des opérations engagées mais non achevées à la clôture de l'exercice, dont la réalisation se poursuivra sur l'exercice suivant.

Ils se répartissent comme suit :

- 103 998,00 € pour les travaux d’effacement du plan d’eau de Maziéras
- 41 620,80 € pour les travaux de vidange et de déconstruction de plans d’eau, inscrits dans le cadre de l’appel à projets Zones Humides – AAPZHE 2023.

Ces restes à réaliser traduisent le phasage normal des opérations d’investissement, sans remise en cause des projets programmés.

1.2.2 RECETTES D’INVESTISSEMENT REELLES REALISEES

Le tableau ci-dessous présente une vue d’ensemble des recettes d’investissement réellement réalisées du budget annexe GEMAPI pour l’exercice 2025, en comparant les prévisions budgétaires, les recettes encaissées et les restes à réaliser.

RECETTES D’INVESTISSEMENT - VUE D’ENSEMBLE					
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP+DM+RAR 2024)	Réalisations (b)	Taux de réalisation (b/a)	RAR 2025
45	Comptabilité distincte rattachée	286 535,50 €	58 312,36 €	20,35	104 049,22 €
TOTAL des recettes d’investissement de l’exercice		286 535,50 €	58 312,36 €	20,35	104 049,22 €

Les recettes d’investissement du budget annexe GEMAPI sont exclusivement inscrites au chapitre 45 – Comptabilité distincte rattachée, correspondant aux financements perçus pour les opérations réalisées pour compte de tiers.

Pour l’exercice 2025, les recettes d’investissement réalisées s’élèvent à 58 312,36 €, pour des prévisions de 286 535,50 €, soit un taux de réalisation de 20,35 %. Ce niveau de réalisation relativement faible s’explique principalement par le décalage de perception des subventions d’investissement, dont les versements interviennent souvent après l’avancement effectif des travaux.

Les restes à réaliser en recettes, d’un montant de 104 049,22 €, correspondent aux financements attendus pour des opérations engagées, dont l’encaissement interviendra sur l’exercice suivant. Ils traduisent le phasage financier classique des projets GEMAPI, marqué par un décalage entre dépenses engagées et encaissements.

1.1.1.8 Opérations pour compte de tiers (chapitre 45)

Les recettes inscrites au chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers correspondent aux avances et acomptes de subventions perçus dans le cadre des opérations d’investissement menées pour compte de partenaires.

Elles concernent notamment :

- l’avance de la subvention de l’Agence de l’Eau Adour-Garonne (AEAG) relative aux travaux de Maziéras ;

- une part de l’avance de la subvention régionale attribuée dans le cadre de l’appel à projets « Zones humides » ;
- l’avance de la subvention d’Open Rivers ;
- les avances sur participations versées par les communautés de communes Périgord-Limousin et du Nontronnais.

Ces recettes traduisent le financement partenarial des opérations engagées, avec un décalage temporel entre les dépenses réalisées et l’encaissement des subventions, caractéristique des projets conduits dans le cadre de la compétence GEMAPI.

1.1.1.9 Restes à réaliser

Les restes à réaliser en recettes au titre de l’exercice 2025 s’élèvent à 104 049,22 €. Ils correspondent à des financements attendus, afférents à des opérations engagées mais dont le versement interviendra sur l’exercice suivant.

Ils se répartissent comme suit :

- 78 213,40 € au titre des travaux d’effacement du plan d’eau de Maziéras ;
- 25 835,82 € pour les travaux de vidange et de déconstruction de plans d’eau, inscrits dans le cadre de l’appel à projets Zones Humides – AAPZHE 2023.

Ces restes à réaliser traduisent le phasage normal des opérations d’investissement, marqué par un décalage entre la réalisation des travaux et la perception des financements correspondants.

Le tableau suivant résume les résultats 2025 de la section d’investissement en dépenses et en recettes :

	Investissement
Dépenses de l’exercice	108 011,40 €
Recettes de l’exercice	58 312,36 €
Résultats de l’exercice	- 49 699,04 €
Excédent recettes reporté 2024	91 268,62 €
Résultat cumulé de la section 2025	41 569,58 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu le Code des juridictions financières ;
- Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
- Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vue la délibération n° 24_2024 du 19 mars 2024 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ;
- Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin ;
- Vu le Compte Financier Unique 2025 du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Il vous est proposé :

- D'approuver le Compte Financier Unique du budget annexe GEMAPI 2025 du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin ;
- De donner pouvoir à la Présidente du Syndicat mixte du PNR PL pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Report des résultats 2025 - Budget annexe GEMAPI du PNR PL

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS, Vice-président

Considérant les éléments suivants sur le résultat de l'exercice budgétaire 2025 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser au 31/12/2025

En dépenses : 145 618,80 €

En recettes : 104 049,22 €

Résultat d'exécution de l'exercice 2025 : - 49 699,04 €

Résultat antérieur reporté : 91 268,62 €

Résultat cumulé section investissement **41 569,58 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat d'exécution de l'exercice 2025 : 0,00 €

Résultat antérieur reporté 0,00 €

Résultat cumulé section de fonctionnement **0,00 €**

Il vous est proposé :

- De reporter l'excédent d'investissement 2025 d'un montant de 41 569,58 € au 001 (section investissement recettes) au budget GEMAPI 2026 ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.



Vote du budget annexe GEMAPI 2026 du PNR PL

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS, Vice-président

Les orientations budgétaires 2026 ont été débattues lors de la séance du comité syndical du 11 février dernier à La Coquille.

Les objectifs du budget sont :

- Engager les premiers travaux prévus au Programme pluriannuel de gestion du bassin versant de la Haute-Dronne
- Réaliser la suppression d'étangs sur son BV, opération engagée en 2024
- Réaliser les travaux de continuité écologique sur Maziéras
- Engager une réflexion technique sur le moulin de Grandcoing

La maquette complète du budget primitif 2026 est présentée en annexe du document de séance.

La présentation est structurée en deux parties :

- la section de fonctionnement, retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la mission GEMAPI ;
- la section d'investissement, qui retrace les opérations liées aux équipements et aux travaux, ainsi que leur mode de financement.

1 PRÉSENTATION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le tableau ci-dessous présente la synthèse du budget primitif 2026 du budget annexe GEMAPI, en distinguant les sections de fonctionnement et d'investissement, conformément aux règles budgétaires applicables.

Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement proposés au titre du BP 2026	82 537,30 €	82 537,30 €
TOTAL section de fonctionnement	82 537,30 €	82 537,30 €

Investissement :

	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement proposés au titre du BP 2026	222 500,00 €	222 500,00 €
+	+	+
Restes à réaliser 2025	145 618,80 €	104 049,22 €
+	+	+
Résultat d'investissement reporté		41 569,58 €
=	=	=
TOTAL section d'investissement	368 118,80 €	368 118,80 €
TOTAL Budget (F+I) 2026	450 656,10 €	450 656,10 €

Le budget primitif 2026 du budget annexe GEMAPI est présenté en équilibre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

En fonctionnement, les crédits proposés s'élèvent à 82.537,30 € en dépenses et en recettes. Cette section est équilibrée et permet de couvrir l'ensemble des charges nécessaires à l'exercice de la compétence GEMAPI, notamment les charges de personnel et les dépenses de gestion courante.

En investissement, les crédits proposés s'élèvent à 222.500,00 € en dépenses et en recettes. À ces montants s'ajoutent les restes à réaliser de 2025, pour 145.618,80 € en dépenses et 104.049,22 € en recettes, ainsi que le résultat d'investissement reporté, pour un montant de 41.569,58 €. L'ensemble conduit à un total de section d'investissement équilibré à 368.118,80 €.

Au global, le budget primitif 2026 du budget annexe GEMAPI s'établit à 450.656,10 €, en équilibre en dépenses et en recettes.

L'équilibre budgétaire du budget annexe GEMAPI est assuré par les trois communautés de communes membres du PNR PL, au titre de l'exercice de la compétence GEMAPI. Cette

participation garantit la continuité des actions engagées et la mise en œuvre des projets programmés dans un cadre financier maîtrisé.

2 PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU BUDGET PRIMITIF 2026

2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des dépenses de fonctionnement du budget annexe GEMAPI sur la période 2023–2026, en distinguant les montants prévus et réalisés pour chaque exercice, ainsi que le budget proposé pour 2026.

Article	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023	Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
11	Charges à caractère général	17 400,00 €	277,53 €	17 926,87 €	3 746,04 €	22 087,04 €	11 122,25 €	37,04 €
12	Charges de personnel	22 000,00 €	20 577,30 €	63 000,00 €	63 000,00 €	71 287,98 €	70 855,09 €	82 500,26 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	23,13 €	23,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL dépenses de gestion courante		39 400,00 €	20 854,83 €	80 950,00 €	66 769,17 €	93 375,02 €	81 977,34 €	82 537,30 €
TOTAL des dépenses réelles		39 400,00 €	20 854,83 €	80 950,00 €	66 769,17 €	93 375,02 €	81 977,34 €	82 537,30 €
TOTAL		39 400,00 €	20 854,83 €	80 950,00 €	66 769,17 €	93 375,02 €	81 977,34 €	82 537,30 €

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe GEMAPI présentent une progression marquée entre 2023 et 2025, traduisant la montée en charge de la compétence et la structuration progressive des actions portées par le Parc.

En 2023, les dépenses réalisées s'élèvent à 20.854,83 €, pour des crédits prévus de 39.400,00 €, traduisant une exécution partielle, liée au démarrage progressif des actions.

En 2024, les dépenses réalisées atteignent 66.769,17 €, pour 80.950,00 € prévus, soit un niveau d'exécution nettement supérieur, correspondant à une activité renforcée et à la consolidation du fonctionnement de la compétence.

En 2025, les dépenses de fonctionnement réalisées s'élèvent à 81.977,34 €, pour 93.375,02 € prévus, soit un taux de réalisation de 87,79 %, confirmant une stabilisation du niveau de dépenses et une gestion maîtrisée des crédits.

Pour l'exercice 2026, le budget primitif prévoit des dépenses de fonctionnement à hauteur de 82.537,30 €, soit un montant proche de celui réalisé en 2025. Cette stabilité traduit une consolidation du fonctionnement courant, sans augmentation significative des charges, et témoigne d'une maîtrise budgétaire dans un contexte financier contraint.

Dans l'ensemble, l'évolution des dépenses de fonctionnement reflète une structuration progressive et désormais stabilisée de la compétence GEMAPI, avec un niveau de dépenses adapté aux missions exercées et aux ressources mobilisées.

2.1.1.1 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (CHAPITRE 011)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges nécessaires au fonctionnement courant de la compétence GEMAPI, notamment les fournitures de petit équipement, les dépenses d'entretien des terrains, ainsi que les prestations de communication et autres dépenses de gestion courante.

2.1.1.2 CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

En 2026, les charges de personnel correspondent principalement aux dépenses d'animation territoriale et d'ingénierie de projet liées à la compétence GEMAPI. Elles concernent :

- le poste de chargé(e) de mission GEMAPI ;
- une quote-part du temps des agents supports (administratif et financier), mobilisés pour la gestion du budget et des opérations ;
- les frais généraux associés ;
- ainsi que l'accueil d'une personne en stage pour une durée de six mois, venant en appui aux missions opérationnelles.

2.1.1.3 REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Dépenses de fonctionnement	BP 2025	BP 2026	% par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement et de gestion courante
Charges à caractère général	22 087,04 €	37,04 €	0,04
Charges de personnel	71 287,98 €	82 500,26 €	99,96
Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0
TOTAL des dépenses de gestion courante	93 375,02 €	82 537,30 €	100
TOTAL des dépenses réelles	93 375,02 €	82 537,30 €	
TOTAL général	93 375,02 €	82 537,30 €	

La structure des dépenses de fonctionnement prévues au budget primitif 2026 met en évidence une prépondérance très nette des charges de personnel :

- les charges de personnel s'élèvent à 82 500,26 €, soit 99,96 % des dépenses réelles de fonctionnement et de gestion courante ;
- les charges à caractère général représentent un montant très marginal de 37,04 €, soit 0,04 % des dépenses ;
- aucune autre charge de gestion courante n'est inscrite.

Cette répartition traduit le caractère essentiellement humain de la compétence GEMAPI, reposant quasi exclusivement sur l'ingénierie, l'animation territoriale et la coordination des actions, plutôt que sur des dépenses matérielles ou de prestations externes.

La baisse globale des dépenses de fonctionnement entre le BP 2025 (93.375,02 €) et le BP 2026 (82.537,30 €) s'explique principalement par une réduction des charges à caractère général, tandis que les charges de personnel demeurent le socle central et structurant du budget de fonctionnement.

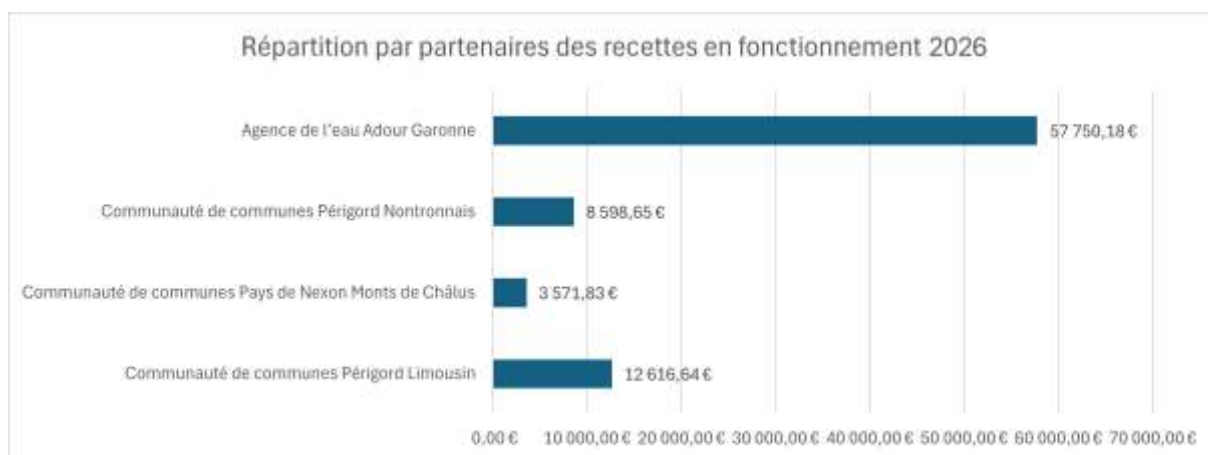
Cette structure budgétaire est cohérente avec les missions exercées et témoigne d'une gestion recentrée sur les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, dans un souci de maîtrise des dépenses.

Le total des dépenses de gestion courante s'établit ainsi à 82.537,30 €, montant identique au total des dépenses réelles de fonctionnement.

2.1.1.4 REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent la répartition des recettes de fonctionnement du budget annexe GEMAPI pour l'exercice 2026, par chapitre budgétaire et par partenaire financeur, permettant d'identifier l'origine des ressources mobilisées.

Article	Libellé	Prévisions 2025	Réalisé 2025	Propositions 2026
70	Produits des services du domaine	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7473	Subventions départements	1 720,00 €	1 720,00 €	0,00 €
74758	Participations autres groupements	32 601,23 €	26 948,93 €	24 787,12 €
747888	Autres organismes publics	59 053,79 €	53 308,41 €	57 750,18 €
74	Dotations subventions et participations	93 375,02 €	81 977,34 €	82 537,30 €
TOTAL des recettes réelles		93 375,02 €	81 977,34 €	82 537,30 €



Les recettes de fonctionnement 2026 du budget annexe GEMAPI s'élèvent à 82.537,30 €. Elles proviennent exclusivement du chapitre 74 – Dotations, subventions et participations, aucune recette n'étant inscrite au chapitre 70 – Produits des services du domaine.

Cette structure traduit un mode de financement entièrement fondé sur des contributions institutionnelles, sans recours à des recettes propres, ce qui est cohérent avec la nature de la compétence GEMAPI.

La répartition des recettes par partenaire met en évidence le rôle prépondérant de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, qui contribue à hauteur de 57.750,18 €, soit la part majoritaire du financement. Cette participation constitue le socle financier du fonctionnement de la compétence.

Les communautés de communes membres assurent également une part significative de l'équilibre budgétaire :

- la Communauté de communes Périgord Limousin contribue à hauteur de 12.616,64 € ;
- la Communauté de communes Périgord Nontronnais à hauteur de 8.598,65 € ;
- la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus pour 3.571,83 €.

Cette répartition illustre un financement partagé, combinant un appui structurant de l'Agence de l'eau et une contribution directe des intercommunalités, garantissant l'équilibre de la section de fonctionnement et la continuité des actions GEMAPI sur le territoire.

Elle souligne toutefois une forte dépendance aux financements externes, appelant à une vigilance sur leur pérennité et sur les modalités de reconduction des aides dans les exercices à venir.

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.1 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses d'investissement du budget annexe GEMAPI entre 2025 et le budget primitif 2026, en distinguant les montants prévus, réalisés et proposés.

Article	Libellé	Prévu 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
45812	Travaux effacement plan d'eau Maziéras	226 324,50 €	94 895,40 €	50 000,00 €
45813	Travaux de vidange et de déconstruction de 2 plans d'eau AAPZHE	60 211,00 €	13 116,00 €	0,00 €
45815	Etude de mise à jour PRO Grandcoing	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
45816	Effacement 2 étangs	0,00 €	0,00 €	86 000,00 €
45817	Passages à gué	0,00 €	0,00 €	16 500,00 €
45818	Mise en défens cours d'eau	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €
Sous-total chapitre 45		286 535,50 €	108 011,40 €	222 500,00 €
TOTAL des dépenses réelles		286 535,50 €	108 011,40 €	222 500,00 €
RAR 2025				145 618,80 €
TOTAL				368 118,80 €

Les dépenses d'investissement du budget annexe GEMAPI sont exclusivement portées par le chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers, traduisant la nature des investissements réalisés pour le compte des partenaires dans le cadre de la compétence :

- Fin des travaux sur Maziéras : le budget initial, fixé à 226 k€, doit être réévalué à la suite d'un incident de chantier engendrant un surcoût de 50 000 €. Cet événement est lié aux intempéries exceptionnelles survenues au cours du mois de février (fortes pluies et niveaux d'eau inhabituels), ayant provoqué la rupture de la digue de la rivière de contournement ainsi que l'érosion des berges du chemin rural-digue.
Cette enveloppe supplémentaire constitue une provision destinée à garantir une reprise complète et conforme des travaux.
- Fin de l'effacement de deux plans d'eau et effacement de deux plans d'eau supplémentaires
- Mise à jour de l'étude de projet de Grandcoing
- Mise en défens de cours d'eau et réalisation de 3 passages à gué

En 2025, les crédits inscrits s'élevaient à 286.535,50 €, pour des dépenses effectivement réalisées à hauteur de 108.011,40 €, illustrant un phasage des opérations et un décalage entre la programmation et l'exécution des travaux.

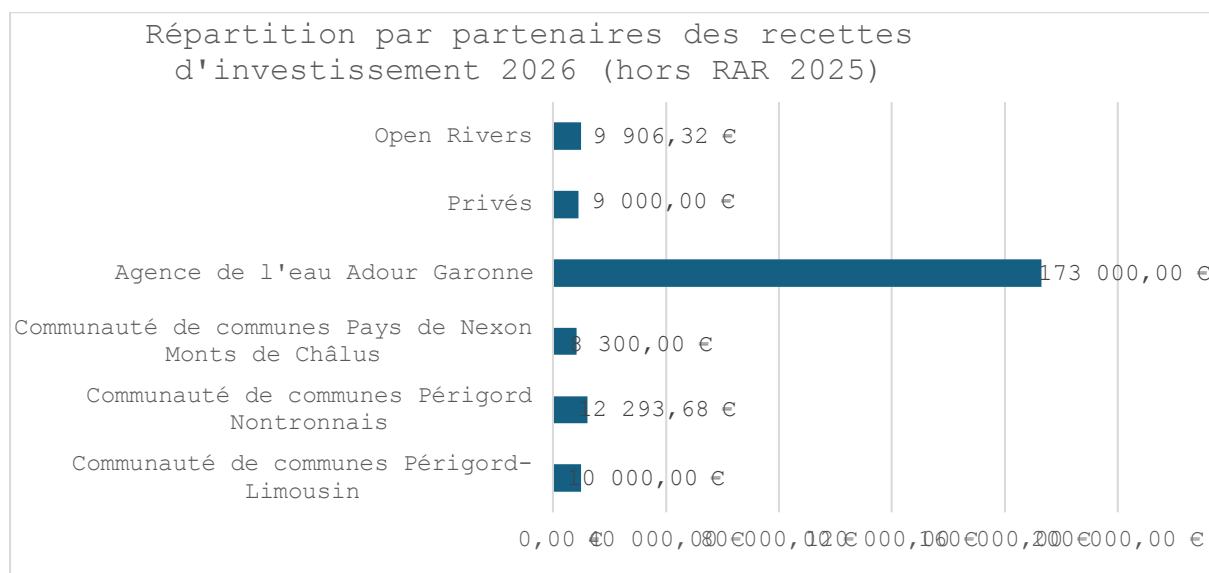
Pour l'exercice 2026, le budget primitif prévoit des dépenses d'investissement à hauteur de 222.500,00 €, correspondant à la poursuite des opérations engagées, en complément des restes à réaliser de 2025, portant le montant total des dépenses d'investissement à 368.118,80 €.

Cette programmation traduit une gestion prudente de l'investissement, tenant compte de l'état d'avancement des projets et des capacités de financement, tout en assurant la continuité des opérations GEMAPI sur le territoire.

2.2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les recettes d'investissement du budget annexe GEMAPI pour l'exercice 2026, en distinguant les montants prévus, les réalisations antérieures et la répartition des financements par partenaire.

Article	Libellé	Prévu 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
45822	Travaux effacement plan d'eau Maziéras	150 108,50 €	44 464,00 €	50 000,00 €
45823	Travaux de vidange et de déconstruction de 2 plans d'eau AAPZHE	45 158,38 €	13 848,36 €	0,00 €
45825	Etude de mise à jour PRO Grandcoing	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
45826	Effacement 2 étangs	0,00 €	0,00 €	86 000,00 €
45827	Passages à gué	0,00 €	0,00 €	16 500,00 €
45828	Mise en défens cours d'eau	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €
Sous-total chapitre 45		195 266,88 €	58 312,36 €	222 500,00 €
TOTAL des dépenses réelles		195 266,88 €	58 312,36 €	222 500,00 €
RAR 2025				104 049,22 €
Excédent cumulé reporté				41 569,58 €
TOTAL				368 118,80 €



Les recettes d'investissement 2026 du budget annexe GEMAPI s'élèvent à 222 500,00 €, intégralement inscrites au chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers. Elles correspondent aux financements mobilisés pour la réalisation de travaux menés pour le compte des partenaires, dans le cadre des opérations de restauration des milieux aquatiques.

Par ailleurs, le surcoût lié à l'incident de chantier de Maziéras fera l'objet d'une prise en charge par l'Agence de l'eau à hauteur de 80%.

La répartition des recettes par partenaire met en évidence le rôle structurant de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, qui contribue à hauteur de 173.000,00 €, soit la part majoritaire des recettes d'investissement. Cette participation confirme l'alignement des projets GEMAPI avec les priorités des politiques de l'eau.

Les communautés de communes membres participent également au financement des investissements :

- la Communauté de communes Périgord Limousin pour 10.000,00 € ;
- la Communauté de communes Périgord Nontronnais pour 12.293,68 € ;
- la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus pour 8.300,00 €.

Par ailleurs, une participation de 9.000,00 € issue de partenaires privés complète le plan de financement, traduisant l'ouverture ponctuelle des projets à des financements diversifiés et un solde de 9 906,32 € d'Open Rivers.

En 2025, les recettes d'investissement réalisées s'élevaient à 58.312,36 €, pour des prévisions de 195.266,88 €, illustrant le décalage classique entre la réalisation des travaux et l'encaissement des financements, caractéristique des opérations d'investissement GEMAPI.

Dans l'ensemble, la structure des recettes d'investissement 2026 reflète un financement partenarial équilibré, reposant majoritairement sur les aides de l'Agence de l'eau et complété par les contributions des intercommunalités, garantissant la poursuite des travaux engagés pour le compte de tiers.

Il vous est proposé :

- D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe GEMAPI du PNR PL ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Contrat de Parc 2023/2026 - Validation du programme d'actions 2026

Rapporteur : La Présidente

Dans le cadre de sa stratégie régionale en faveur des Parcs naturels régionaux, la Région accompagne les PNR de Nouvelle-Aquitaine dans des projets spécifiques qu'ils sont amenés à conduire dans le cadre de Contrat de Parc pluriannuels.

Le contrat de Parc signé pour la période 2023-2026 engage le Parc et la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre d'actions déclinées en 50 fiches pluriannuelles.

Ainsi la Région s'engage à soutenir notre programme qui répond à différents enjeux de la feuille de route Néoterra. Elle adopte une enveloppe pluriannuelle de fonctionnement pour cofinancer la mise en œuvre.

Pour l'année 2026, le programme d'actions représente une enveloppe de 298 314 € en fonctionnement conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Il vous est proposé :

- D'approuver le programme d'actions 2026 ;
- D'autoriser la Présidente à signer le contrat et tout document en lien avec sa mise en œuvre.

Fiche action	Axe	Référence ambition Néo Terra	Action	Phase	Description	Livrables	Total dépenses 2025	Total dépenses	Total recettes 2026	Autofinancement	RNA Contrat de Parc	Crédits InterParcs	CRNA ligne sectorielle	Subvention RNA Life global	Etat DRAAF DRDJSCS	Etat DREAL DRAC	Feder NA	FEADER NA/LEADER	LIFE WB	CD 24	CD 87	AEAG	AELB	OFB	Ademe	Autres
1	1	64	CATZHE	Animation de la CATZHE Périgord-Limousin - AELB	Frais salariaux - 0,5 ETP sur CTMA Vienne Médiane		17 800,00 €	17 800,00 €	17 800,00 €								7 120,00 €						10 680,00 €			
1	1	64	CATZHE	Animation de la CATZHE Périgord-Limousin - AELB	Frais de mission, frais de formation, vêtements de travail...		6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €								2 400,00 €						3 600,00 €			
1	1	64	CATZHE	Animation de la CATZHE Périgord-Limousin -AEAG	MP 206 jours, GD 190 jours et MB 103 jours		124 393,00 €	124 393,00 €	124 393,00 €								37 317,90 €					87 075,10 €				
1	1	64	CATZHE	Animation de la CATZHE Périgord-Limousin - AEAG	Frais de mission, frais de formation...		34 930,00 €	34 930,00 €	34 930,00 €	4 881,31 €							5 597,69 €					24 451,00 €				
1	1	64	CATZHE	Animation de la CATZHE Périgord-Limousin - AEAG	Matériel spécialisé (réétalonnage des 3 sondes + logiciel piézo + tube piézo + rallonge tarière)		2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €								750,00 €					1 750,00 €				
1	1	64	CATZHE	Animation de la CATZHE Périgord-Limousin - AEAG	Petit matériel et fourniture (consommable)		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €								300,00 €					700,00 €				
1	1	64	CATZHE	Animation de la CATZHE Périgord-Limousin - AEAG	Location matériel		700,00 €	700,00 €	700,00 €								210,00 €					490,00 €				
4	1	64	CATZHE	Création d'outils de communication ZH	Communication et outil pédagogique ZH à destination des scolaires explo du Parc	notice maquette, lettre d'info	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €								420,00 €					980,00 €				
TOTAL AXE I							188 723,00 €	188 723,00 €	188 723,00 €	4 881,31 €	-	-	-	-	-	-	54 115,59 €	-	-	-	-	115 446,10 €	14 280,00 €	-	-	-
5	2	68	Patrimoine Naturel	Animation mission Patrimoine naturel (1 ETP)	Animations commissions, réunions groupes / avis parcs sur projets / soutien autres projets/conservation RNR des Landes et extension/ Frais de mission		59 920,00 €	59 920,00 €	59 920,00 €		17 976,00 €						41 944,00 €									
6	2	68	Patrimoine Naturel	Accompagnement de la stratégie de préservation de la biodiversité du Parc	Prestations assistance technique	Identification des vieilles forêts	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €		5 100,00 €						11 900,00 €									
6	2	68	Patrimoine Naturel	Accompagnement de la stratégie de préservation de la biodiversité du Parc	Animation 1 ETP + Frais de mission		48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €		14 400,00 €						33 600,00 €									
6	2	68	Patrimoine Naturel	Accompagnement de la stratégie de préservation de la biodiversité du Parc	Animation communication (0,3 ETP Laurence) + frais de mission		12 450,00 €	12 450,00 €	12 450,00 €		3 735,00 €						8 715,00 €									
6	2	68	Patrimoine Naturel	Accompagnement de la stratégie de préservation de la biodiversité du Parc	Prestations communication	flyer strat Biodiv + tome 1 stratégie biodiv + guide prairies fleuries + atlas des odonates + flyers espèces prioritaires + forêt	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €		6 000,00						14 000,00 €									
6	2	68	Patrimoine Naturel	Accompagnement de la stratégie de préservation de la biodiversité du Parc	Formation élus: enjeux du territoire +	Sorties REDX 1 sortie en juin + octobre	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €		600,00 €						1 400,00 €									
8	2	63	Patrimoine Naturel	Inventaire Chiroptères	Tranche opérationnelle 2 (inventaire faunistique 2025)		14 992,00 €	14 992,00 €	14 992,00 €	2 998,40 €						10 000,00 €	1 993,60 €									
7	2	61	Sauvegarder, valoriser et mettre en réseau une mosaïque de sites remarquables	RNR Landes atlantiques du Périgord-Limousin	Assistance technique : inventaire naturaliste état initial (oiseaux)		15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €		4 500,00 €						10 500,00 €									
7	2	61	Sauvegarder, valoriser et mettre en réseau une mosaïque de sites remarquables	RNR Landes atlantiques du Périgord-Limousin	RNR Communication : panneaux entrée + pose + flyers		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €		3 000,00 €						7 000,00 €									
9	2	68	Patrimoine Naturel	Odonates : connaître les cortèges et espèces patrimoniales du Parc	Prestations atlas et communication	Ouvrage en fin de programme.	24 440,00 €	24 440,00 €	24 440,00 €	4 888,00 €						10 000,00 €	9 552,00 €									
10	2	63		Identification et conservation des « vieilles forêts »	Stagiaire 6 mois + Frais de mission		5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		1 500,00 €						3 500,00 €									
12	2	68	Life Abeilles sauvages	LIFE « Wild Bees » inter Parc, coordination	Postes coordination + administration gestion	Rapports d'avancement	85 034,00 €	85 034,00 €	85 034,00 €					44 001,00 €					28 731,75 €	5 000,00 €	7 301,25 €					
13	2	68	Life Abeilles sauvages	LIFE « Wild Bees » intra PNR PL, animation	Poste animation		49 133,00 €	49 133,00 €	49 133,00 €		19 133,00 €								30 000,00 €							
TOTAL AXE II							362 969,00 €	362 969,00 €	362 969,00 €	7 886,40 €	75 944,00 €	0,00 €	0,00 €	44 001,00 €	0,00 €	20 000,00 €	144 104,60 €	0,00 €	58 731,75 €	5 000,00 €	7 301,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	3	63	Charte forestière	Animation	Stage de 6 mois (janvier à juin 2026) + frais de mission		5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		450,00 €						4 550,00 €									
21	3	63	Charte forestière	Animation de la charte forestière de territoire	Poste animation 1 ETP à compter de juin 2026 + frais de mission		28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €		11 200,00 €						11 200,00 €							5 600,00 €		
26	3	26	Accompagner et mettre en réseau les acteurs du tourisme durable	Impliquer et former les acteurs du réseau les acteurs du tourisme durable	Audits des entreprises Marque Valeurs Lab Fédé Parc Utopie rurale. Formation du réseau Tourisme durable, forums, ...	organisation rdv : p'tit déj des OT, educteur et bourses aux dépliants	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €															
27	3	26	Favoriser l'itinérance douce et les Sports de nature	Renforcer l'itinérance douce et favoriser le développement des Sports de nature	Valorisation de la Grande Boucle + balisage VTT FFCT Actions InterParcs NA sur les Sports de nature	Guide Grande boucle + écompteurs (2500€)	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €															
28	3	2	Projet alimentaire Territorial - 2	Animer la mission agriculture durable et circuits courts	Poste animation 0,9 ETP + Frais de mission		45 600,00 €	45 600,00 €	45 600,00 €	9 120,00 €	36 480,00 €															
28	3	3.11.12	Projet alimentaire Territorial - 2	Animation communication	Poste animation + Frais de mission (0,10 ETP) et développement d'une exposition		4 567,00 €	4 567,00 €	4 567,00 €		1 370,10 €				3 196,90 €											
28	3	3.11.12	Projet alimentaire Territorial - 2	Sensibiliser à une alimentation ancrée dans l'agriculture locale pour la justice sociale, la santé humaine et environnementale			3 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €		930,00 €				2 170,00 €											
28	3	3.11.12	Projet alimentaire Territorial - 2	Outiller les restaurants collectifs ruraux pour développer une cuisine locale, saine et faite maison, au-delà des objectifs d'EGALIM			4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €		1 350,00 €				3 150,00 €											
28	3	3.11.12	Projet alimentaire Territorial - 2	Maintien d'une agriculture nourricière et adaptation au changement climatique			1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €		330,00 €				770,00 €											
33	3	26	Accompagner et mettre en réseau les acteurs du tourisme	Sensibiliser les clientèles locales et touristiques à la Biodiversité, à l'Environnement et au Développement Durable	Séjours, Projet local food tour agritourisme Outils de découvertes	Carte touristique : mise à jour et impression , Terra aventura kit annuel + adhésions (CDT, GRC, MONA), 1 opération promo	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €															
34	3	59	Métiers d'art	Valorisation de la transition environnementale dans les métiers d'art	Métiers d'art : accompagner et valoriser les processus de créativité et d'innovation valorisant l'ancrage territorial et transition écologique	PEMA	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €															
35	3	1.3.8	Patrimoine	Animation patrimoine	Animation + Frais de mission		22 250,00 €	22 250,00 €	22 250,00 €	4 450,00 €	17 800,00 €															
35	3	1.3.8	Patrimoine	Animation patrimoine	Chantiers de fouilles		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €															
14	3	65	Urbanisme et paysage	Animation urbanisme et paysage & géomaticienne	Animation 1 etp + Frais de mission		53 000,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €		45 000,00 €													8 000,00 €		
46	3	65	Urbanisme et paysage	Ateliers Hors les Murs	Ateliers hors les murs revitalisation des centres bourgs	Ateliers 2 / an	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €														5 000,00 €	
47	3	65	Urbanisme et paysage	Formation des élus	Formation élus: enjeux du territoire + paysage après pétrole + voyages REDEX		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	200,00 €	1 800,00 €															
14	3	65	Observatoire du territoire		Mise à disposition d'une information géographique partagée		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	200,00 €	1 800,00 €															
TOTAL AXE III							196 117,00 €	196 117,00 €	196 117,00 €	22 970,00 €	129 510,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 286,90 €	0,00 €	15 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 600,00 €	5 000,00 €

N° fiche action	Axe	Référence ambition N°0 Terra	Action	Phase	Description	Livrables	Total dépenses 2026	Total dépenses	Total recettes 2026	Autofinancement	RNA Contrat de Parc	Crédits InterParcs	CRNA ligne sectorielle	Subvention RNA Life global	Etat DRAAF DRDJSCS	Etat DREAL DRAC	Feder NA	FEADER NA/LEADER	LIFE WB	CD 24	CD 87	AEAG	AELB	OFB	Ademe	Autres
20	4	49	Adaptation au CC	Animation adaptation au changement climatique	Poste animation 0,80 ETP + frais de mission		48 300,00 €	48 300,00 €	48 300,00 €								35 500,00 €								12 800,00 €	
20	4	49	Adaptation au CC	Animation adaptation au changement climatique	Poste implication communication : 0,2 ETP + frais de missions		8 500,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €								5 300,00 €								3 200,00 €	
20	4	49	Adaptation au CC	Adaptation au changement climatique	Prestations communication implication		20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €		1 800,00 €						18 200,00 €									
20	4	49	Adaptation au CC	Adaptation au changement climatique	Prestations stratégie d'adaptation (étude sur 3 ans 100 k€ : tranche ferme 20k€ + 2 condit12/01/2026les 50 + 30 k€)	définir les projets Totem par CC	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €		1 800,00 €						18 200,00 €									
TOTAL AXE IV							96 800,00 €	96 800,00 €	96 800,00 €	0,00 €	3 600,00 €	-	-	-	-	-	77 200,00 €	-	-	-	-	-	-	-	16 000,00 €	-
25	5		EEDD	Prise en compte des enjeux environnementaux et territoriaux par les différents publics	Animation 2 ETP + Frais de mission	Bilans annuels	92 000,00 €	92 000,00 €	92 000,00 €		21 575,47 €						41 190,46 €					29 234,07 €				
37	5	2	EEDD	Animation du réseau EEDD	Animer des journées de formation pour le réseau EEDD	Formation	600,00 €	600,00 €	600,00 €		120,00 €						180,00 €					300,00 €				
38	5	2	EEDD	Développer des projets EEDD en milieu scolaire	Accompagner des projets d'éducation au territoire des écoles ou des classes	Explorateurs	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €		6 000,00 €						9 000,00 €					15 000,00 €				
38	5	2	EEDD	Développer des projets EEDD en milieu scolaire	Accompagner des projets d'éducation au territoire des écoles ou des lycées	Experts	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		1 000,00 €						1 500,00 €					2 500,00 €				
36	5	2	EEDD	Développer des projets EEDD	Accompagner des projets d'éducation au territoire	Centres de loisirs	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €		800,00 €						1 200,00 €					2 000,00 €				
71	5	5	EEDD	Accompagnement pédagogique sur des projets de des-imperméabilisation de cours d'établissements scolaires			1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €		360,00 €						540,00 €					900,00 €				
41	5	50	EEDD	Animation et implication des habitants du territoire	Calendrier des sorties animées		4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €		1 326,15 €						3 173,85 €									
39	5	2	EEDD	Augmenter la compétence du réseau des acteurs de l'EEDD sur le territoire	Accompagner, former les animateurs aux enjeux du territoire	2 journées de formation	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €		2 520,00 €						1 080,00 €									
37	5	2	EEDD	Augmenter la compétence du réseau des acteurs de l'EEDD sur le territoire	Outils pédagogiques		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €															
40	5	50	Implication + communication	Animation & implication des habitants du territoire	Poste animation 0,3 ETP + Frais de mission		12 450,00 €	12 450,00 €	12 450,00 €	2 490,00 €	9 960,00 €															
41	5	50	Implication + communication	Animation & Implication des habitants du territoire	Communication institutionnelle	Rapport d'activité	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	1 021,72 €	2 478,28 €															
42	5	50	Culture, implication, EEDD	Partager le projet PNR grâce à des événements	Partager le projet de territoire	Accueil nouveaux élus (outils, évènements...)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €															
41	5	50	Culture, implication, EEDD	Partager le projet PNR grâce à des événements	Partager le projet de territoire	Rendez-vous du Parc (pas pareil que le calendrier des sorties animées	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €															
41	5	50	Culture, implication, EEDD	Partager le projet PNR grâce à des événements	Partager le projet de territoire	Evènementiel Parc (loto ou autre)	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €															
44	5	42,43	Culture	Animation de la mission culture	Poste animation culturelle 1 ETP + Frais de mission		38 900,00 €	38 900,00 €	38 900,00 €	7 780,00 €	31 120,00 €															
45	5	1.3.8	Culture	Les enjeux de la transition écologique par la culture occitane	Maintenir et partager l'identité territoriale : Culture occitane, facteur de développement culturel et économique et d'appropriation des enjeux de la transition écologique	Supports de valorisation, conventions	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €															
TOTAL AXE V							221 350,00 €	221 350,00 €	221 350,00 €	24 291,72 €	89 259,90 €	-	-	-	-	-	57 864,31 €	-	-	-	-	49 934,07 €	-	-	-	-
TOTAL GENERAL							1 065 959,00 €	1 065 959,00 €	1 065 959,00 €	60 029,43 €	298 314,00 €			44 001,00 €	9 286,90 €	20 000,00 €	349 034,50 €	0,00 €	58 731,75 €	5 000,00 €	7 301,25 €	165 380,17 €	14 280,00 €	0,00 €	29 600,00 €	5 000,00 €



Actions Biodiversité – Plan de financement DREAL 2026

Axe II : Préservation de la Biodiversité

Rapporteur : Pascal BOURDEAU, vice-président

Le label PNR PL permet de bénéficier d'une aide annuelle de l'État, destinée au soutien d'actions en faveur de la biodiversité.

Dans ce cadre, parmi les actions conduites par le Parc en matière de biodiversité, deux opérations sont susceptibles de bénéficier de ces crédits spécifiques réservés par la DREAL :

- l'Atlas des odonates, correspondant à l'ouvrage de fin de programme ;
- l'inventaire des chiroptères, au titre de la tranche optionnelle n°2.

Le plan de financement prévisionnel pour l'exercice 2026 de ces actions serait le suivant

Nature des dépenses	Montant TTC	Origine des recettes	Montant	%
Inventaires Chiroptères	14 992,00 €	DREAL Nouvelle-Aquitaine	20 000,00 €	50,72
Atlas des Odonates	24 440,00 €	FEDER Nouvelle-Aquitaine	11 545,60 €	29,28
		Autofinancement	7 886,40 €	20,00
TOTAL	39 432,00 €	TOTAL	39 432,00 €	100,00

Il vous est proposé :

- De valider le plan de financement 2026 de ces actions Biodiversité ;
- De valider la demande de financement auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.



Mission « Adaptation au changement climatique » – Approbation du plan de financement

Axe IV : Changement climatique

Rapporteur : Colette LANGLADE, vice-présidente

Face aux mutations profondes induites par le changement climatique, le Parc naturel régional Périgord-Limousin s'engage dans une démarche ambitieuse visant à accompagner son territoire vers une trajectoire de résilience durable. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des travaux engagés par le Syndicat mixte pour mieux comprendre les vulnérabilités locales, mobiliser les acteurs et construire collectivement des réponses adaptées aux réalités rurales.

Par la mise en œuvre d'une mission dédiée à l'adaptation au changement climatique, le Parc entend franchir une nouvelle étape : élaborer une stratégie territoriale partagée, favoriser l'émergence d'actions pilotes, soutenir l'innovation sociale et renforcer la capacité d'action des élus, des techniciens et des habitants. Cette dynamique, fondée sur la coopération et l'expérimentation, contribuera à faire du territoire un espace d'anticipation et de transformation face aux défis climatiques.

Le projet présenté s'inscrit pleinement dans les priorités du Programme FEDER 2021-2027 et vise à structurer une action cohérente et visible à l'échelle du Parc. Il mobilise des moyens humains, des prestations d'ingénierie et des actions d'accompagnement permettant d'ancrer durablement la culture de l'adaptation dans les politiques locales.

Le plan de financement prévisionnel couvre la période de réalisation du projet comprise entre le 1er avril 2024 et le 31 décembre 2028, conformément au calendrier opérationnel présenté dans la demande de concours financier déposée au titre du Programme FEDER 2021-2027. Le coût total prévisionnel de l'opération est arrêté à 758 776,47 € TTC. La répartition des dépenses et des recettes prévisionnelles est présentée dans le tableau ci-après, intégrant notamment des dépenses d'ingénierie et d'études, des prestations de services, des moyens humains dédiés ainsi que des actions de communication et d'animation territoriale.

Nature des dépenses	Montant TTC en €	Origine des recettes	Montant en €	%
Ingénierie et études	150 000,00	FEDER :	693 024,14	91,33
Charges de personnel dédiées	356 209,97			
Prestations de services	200 000,00	ADEME	44 000,00	5,80
Dépenses de fonctionnement	52 066,50			
Équipements matériels	500,00	Autofinancement	21 752,33	2,87
Total	758 776,47	Total	758 776,47	100,00

Afin de permettre la réalisation de cette mission, un soutien financier est sollicité auprès du Fonds européen de développement régional (FEDER). Le plan de financement prévisionnel assure ainsi l'équilibre global de l'opération.

Il vous est proposé :

- D'approuver la mise en œuvre de la mission « Adaptation au changement climatique » portée par le Parc naturel régional Périgord-Limousin ;
- D'adopter le plan de financement prévisionnel correspondant ;
- D'autoriser la Présidente à solliciter les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion du FEDER et à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.



Cellule d'assistance technique zones humides et étangs (C.A.T.Z.H.E) : plan de financement 2026

Axe I : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin

Orientation 2 : Préserver la ressource (rivières et milieux humides) dans une dynamique de bassins versants

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

Depuis 2009, la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides Etangs (CATZHE) Périgord-Limousin œuvre dans le domaine de la préservation, de la restauration des zones humides et des milieux aquatiques. Elle apporte des conseils, portent des études, assistent les propriétaires dans la réalisation de travaux, sensibilisent, communiquent, suit les politiques publiques en lien avec la ressource en eau. Ses missions contribuent fortement à l'atteinte des objectifs fixés par l'axe 1 de la charte, notamment concernant la préservation de la ressource en eau autant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Son fonctionnement est fortement soutenu et financé par l'Agence de l'eau Adour Garonne et bénéficie des fonds européens FEDER. Pour l'année 2026, il vous est proposé le plan de financement suivant concernant l'animation de cette mission :

Animation :

Objet des dépenses	Montant	Origine des recettes	Montant
Frais salariaux	124 392,72 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne	115 446,10 €
Frais généraux indirects	34.930,00 €	U.E : Feder Nouvelle-Aquitaine	44 595,59 €
Matériel	4 200,00 €	Sous-Total fin. publics	160 041,69 €
Communication	1 400,00 €	Autofinancement Parc	4 881,03 €
TOTAL TTC	164 922,72 €	TOTAL	164 922,72 €

L'AEAG finance 70% du TTC et 70% d'un forfait de 70 euros/j pour les frais indirects et les frais de missions

L'UE finance le TTC et 15% des frais indirects

Il vous est proposé :

- De valider le plan de financement 2026 ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente à solliciter les subventions et signer tout document en lien avec ce dossier.

Notes d'information

Note d'information – Partenariat avec le Gco pour un projet de recherche action

Élus référents : Colette LANGLADE et Philippe FRANCOIS

L'association Gco - Transition citoyenne en Périgord Vert, basée à Nontron, a sollicité le Parc pour devenir partenaire du projet de recherche action « **Ralentir l'eau en Périgord-Limousin : solutions fondées sur la nature pour la résilience agricole et l'adaptation au changement climatique** ». Ce projet a été élaboré avec Benoit Sautour, coordinateur du réseau de recherche FutursAct et membre du conseil scientifique du Parc.

1. Contexte et enjeux du projet

Les territoires agricoles du Périgord-Limousin sont de plus en plus exposés à des épisodes hydrologiques extrêmes : sécheresses estivales prolongées, ruissellements rapides, érosion des sols et baisse de la recharge des nappes. Ces phénomènes fragilisent les exploitations agricoles, la biodiversité et les milieux aquatiques.

Face à ces enjeux, le projet vise à expérimenter et déployer des solutions fondées sur la nature permettant de ralentir, stocker et infiltrer l'eau dans les paysages agricoles, en s'appuyant sur des techniques inspirées du fonctionnement des écosystèmes naturels, notamment celles développées par les ouvrages castors.

2. Objectifs du projet

Le projet poursuit quatre objectifs principaux :

- 1) Ralentir les écoulements de l'eau sur des parcelles agricoles afin de limiter l'érosion et les pertes hydriques
- 2) Améliorer la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique, en favorisant l'humidité des sols et la recharge locale des nappes.
- 3) Restaurer les continuités écologiques et la biodiversité associée aux milieux humides et aux petits cours d'eau.
- 4) Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux (agriculteurs, collectivités, techniciens) autour de pratiques reproductibles et peu coûteuses.

3. Description des actions

Le projet s'articule autour de 3 actions principales :

- **Mise en œuvre de chantiers castor sur trois sites agricoles pilotes en Périgord-Limousin.** Ces chantiers consistent à installer des ouvrages légers permettant de ralentir l'eau, favoriser son infiltration et créer des micro-zones humides fonctionnelles. Ils seront conduits en partenariat étroit avec MPCA, reconnue pour son expertise dans les techniques de ralentissement dynamique de l'eau et l'accompagnement de projets territoriaux.
- **Animation territoriale et suivi :** diagnostic hydrologique simplifié de chaque site, co-construction des aménagements avec les agriculteurs concernés, chantiers participatifs associant bénévoles, élus et techniciens ; suivi qualitatif : observation de la dynamique de l'eau, de la végétation et de la biodiversité.

- **Prospective** et co-construction de l'action publique avec Futurs ACT (collectif de chercheurs dont **Benoit Sautour** est le coordinateur)

4. Gouvernance et partenaires

Le projet repose sur une gouvernance partenariale :

- Gco - association de transition citoyenne en Périgord vert : coordination du projet
- MAPCA (Mouvement d'Alliance avec le Peuple Castor) : expertise technique et encadrement des chantiers castor.
- Ateliers des jours à venir : animation de la recherche participative, médiation entre tous les membres du projet (académique, citoyen, collectivité)
- Collectif Rivage : accompagnement à l'animation et à la coordination
- Futurs ACT : accompagnement à la recherche et ateliers de prospective
- **Parc naturel régional Périgord-Limousin** : appui territorial, cohérence avec les politiques de préservation des milieux naturels. **Pour ce partenariat le Parc percevrait une prestation forfaitaire d'environ 6000€ pour son apport technique.**

5. Résultats attendus

- Ralentissement mesurable des écoulements sur les sites pilotes.
- Amélioration de l'humidité des sols agricoles en période estivale.
- Création ou restauration de micro-habitats favorables à la biodiversité.
- Montée en compétence des acteurs locaux sur les solutions fondées sur la nature.
- Production de retours d'expérience transférables à d'autres territoires.

Ce projet s'intègre pleinement dans les missions d'expérimentation, d'adaptation au changement climatique, de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité du Parc.

Le Gco va déposer ce projet via l'appel à projets PACT^{2e} – Planifier et aménager, face au changement climatique, la transition des territoires, porté par l'Ademe. La candidature est à déposer avant le 13 mars 2026. Les résultats de l'appel à projet seront annoncés en juin 2026.

Ce projet remplace le projet « Les Veilleurs du Bandiat : une rivière entre mythes et futurs contrastés » proposé par le Gco, qui avait fait l'objet d'une note d'information lors du comité syndical du 1^{er} octobre 2025.

Vos contacts au Parc :

Jeanne LEROY, Chargée de mission Adaptation au changement climatique,
j.leroy@pnrpl.com

Guillaume DEYZAC, Chargée de mission Zones humides, g.deyzac@pnrpl.com

Note d'information – JOURNÉE D'ACCUEIL DES ÉLUS DU PARC

Élue référente : La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Suite aux élections municipales et inter-communales, de nouveaux élus intégreront le comité syndical du Parc. Afin de les accueillir dans les meilleures conditions et de faciliter leur implication dans la vie du syndicat, l'équipe du Parc travaille actuellement à l'organisation d'une journée d'accueil. Celle-ci se déroulera le **12 juin dès 14h** et se prolongera par un buffet en début de soirée. Le lieu est encore en réflexion.

Ce temps de rencontre se veut être un **moment convivial** et sera ouvert à l'ensemble des élus délégués titulaires du Parc ainsi qu'aux maires des communes adhérentes. Le programme est en cours d'élaboration, avec pour objectif de faciliter à la fois le dialogue entre élus, l'interconnaissance élus/agents mais également la bonne **compréhension de la « structure Parc »** et la **découverte des missions** et actions portées par le Parc.

Cet accueil précèdera le comité syndical d'installation des nouveaux représentants au Comité et Bureau syndicaux et d'élection du binôme Président.e/vice-président.e, prévu le 26 juin.

Votre contact au Parc : Laurence Peyre – l.peyre@pnrpl.com
05 53 55 36 00

Biodiversité. " Construire une stratégie commune à l'échelle du Parc "

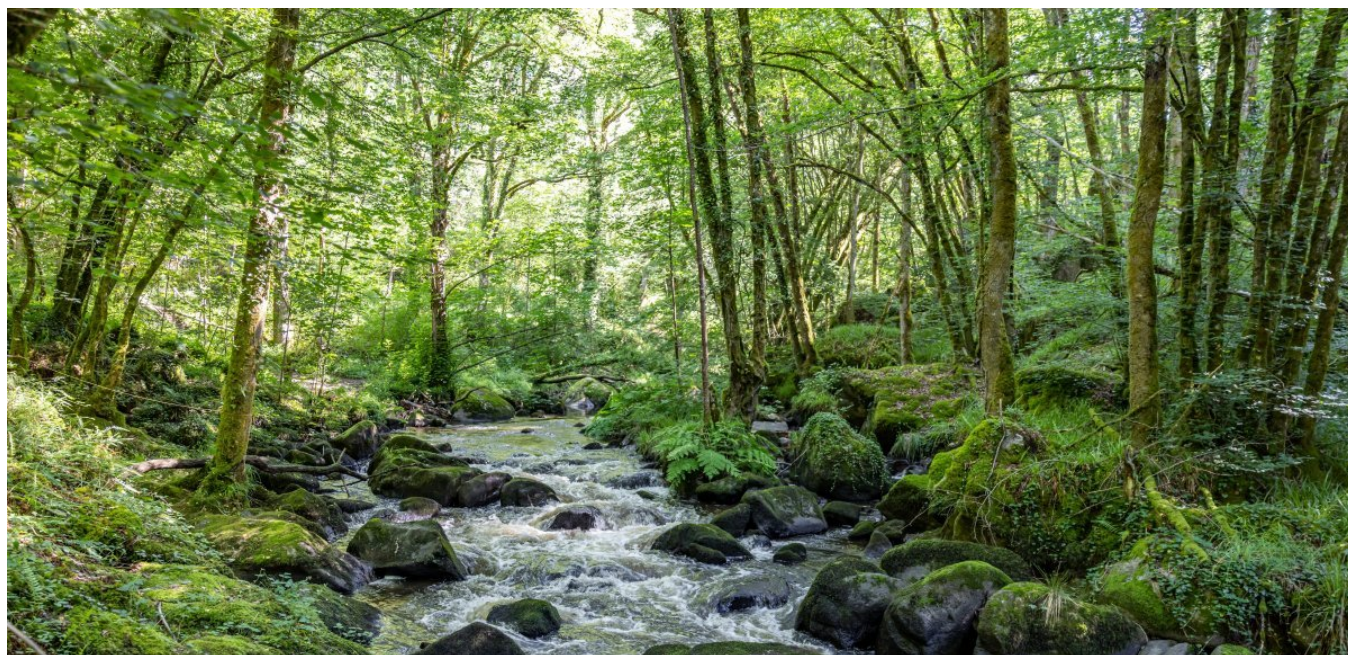
 courrier-francais.com/actualite-6973-biodiversite-construire-une-strategie-commune-a-l-echelle-du-parc

PNR Périgord-Limousin

January 9, 2026

La locale. Une trentaine d'experts naturalistes et de partenaires se sont réunis les 9 et 12 décembre, à l'invitation du Parc naturel régional, pour définir ensemble les milieux et les espèces à préserver ou étudier en priorité dans les années à venir.

Publié le 09/01/2026 à 06h59 - Par [PNR Périgord-Limousin](#)



Une approche commune, dans les différentes topologies du Parc. - PNR Périgord limousin

Face aux alertes répétées des scientifiques sur l'effondrement de la biodiversité, de nombreuses stratégies ont été élaborées ces dernières années, notamment à l'échelle nationale et régionale. Chargé de missions de protection et de gestion du patrimoine naturel, le Parc naturel régional s'est engagé à son tour dans une déclinaison locale de ces politiques, afin de les adapter aux réalités et aux enjeux spécifiques du territoire du Périgord-Limousin.

Cette « stratégie biodiversité », en cours d'élaboration, vise à mieux structurer les connaissances existantes, à hiérarchiser les enjeux et à guider l'action du Parc et de ses partenaires en matière de préservation du vivant. Après une année de collecte de données permettant de dresser un état des lieux des connaissances naturalistes locales, le Parc a lancé en décembre un cycle d'ateliers de concertation. Comme pour l'ensemble des projets qu'il porte, l'objectif est de construire cette stratégie de manière collective.

Prioriser les milieux et les espèces à préserver

Deux premiers ateliers se sont tenus en décembre, réunissant partenaires techniques et experts locaux. Ces temps d'échange ont permis de croiser les regards, de partager les connaissances de terrain et de définir des priorités.

À La Coquille, le premier atelier était consacré aux habitats naturels. En s'appuyant sur le catalogue des végétations publié en 2023 et sur une typologie des grands milieux du Parc - forêts, milieux humides, prairies, pelouses, cours d'eau, milieux de transition... - les participants ont débattu des habitats pour lesquels l'intervention du Parc serait la plus pertinente. Si certains milieux, comme les prairies fleuries, ont fait consensus, d'autres nécessiteront une analyse plus approfondie pour aboutir à une liste de priorités partagée.

Quelques jours plus tard, le second atelier s'est déroulé à Miallet et s'est focalisé sur les espèces dites « à statut », à savoir protégées ou présentant un fort enjeu de vulnérabilité. Abordées soit sous forme de listes, soit par grands groupes écologiques cohérents, la majorité des groupes taxonomiques ont été étudiés : reptiles, amphibiens, poissons, oiseaux, entre autres. L'objectif était de dégager des priorités claires et partagées, directement utiles pour orienter les actions de suivi et de gestion.

Un travail à poursuivre

Ces deux premiers ateliers marquent une étape importante dans la construction d'une stratégie biodiversité opérationnelle, cohérente et ancrée dans les réalités locales. La démarche se poursuivra début 2026 avec l'organisation de trois nouveaux ateliers territoriaux. Ils porteront respectivement sur l'articulation de la stratégie du Parc avec la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) et le règlement européen sur la restauration de la nature, sur l'accompagnement des filières économiques vers une meilleure prise en compte de la biodiversité, et enfin sur les enjeux de sensibilisation, de valorisation et de réappropriation de la nature par les habitants.

L'ensemble de ces travaux alimentera la rédaction finale de la stratégie biodiversité. Celle-ci viendra préciser et rendre opérationnels les engagements de la future charte du Parc, tout en offrant un cadre commun pour agir, aux côtés des partenaires, en faveur de la préservation et de la valorisation du vivant sur le territoire du Périgord-Limousin.

Parc

Le PNR Périgord-Limousin se projette

A l'ouest de la Haute-Vienne et en Dordogne, le parc naturel régional Périgord-Limousin vient d'adopter sa nouvelle charte définissant ses orientations pour les quinze ans à venir. Une période qui sera marquée par l'urgence climatique.

Le parc naturel régional Périgord-Limousin s'est doté, mercredi d'une nouvelle charte pour la période 2026-2041. Son syndicat mixte a voté à l'unanimité ce document important qui dessine les ambitions et les orientations pour ce territoire, pour les quinze prochaines années. Ce projet doit encore passer entre les mains de l'Etat pour instruction – le préfet rendra son avis sur le projet de charte en juin 2027 – mais il dessine déjà une vision pour le territoire.

Une trentaine de mesures

La charte décline trois ambitions : mieux connaître et protéger les richesses naturelles et culturelles du territoire, placer la sobriété au cœur de la politique d'accompagnement des transitions, développer une véritable culture de territoire.

Une trentaine de mesures sont déjà listées dans la charte : elles vont de la préservation et la restauration des cours d'eau à la diversification des mobilités, en passant par l'encadrement de la circulation des véhicules terrestres à moteur et la préservation de la mosaïque paysagère.

Une fois la charte validée, il reviendra à la Région Nouvelle-Aquitaine de renouveler le classement du parc naturel régional.



Le parc naturel régional met en valeur son riche patrimoine. PHOTO LE POPULAIRE

Pour sa présidente, Anne-Marie Almoher-Rodriguès, « la charte n'est pas un simple document cadre : elle est un acte politique fort. Elle traduit une volonté collective, elle fixe un cap, elle affirme des choix. Elle dit ce que nous voulons être comme territoire, ce que nous refusons de subir, et ce que nous décidons de construire ensemble. »

La présidente réaffirme que « dans un contexte marqué par l'urgence climatique, l'érosion de la biodiversité, les tensions économiques, la fragilisation des services publics et

les inégalités territoriales, [...], les territoires ruraux comme le nôtre sont souvent en première ligne de ces mutations, mais ils sont aussi porteurs de solutions. Le parc naturel régional est précisément l'outil qui nous permet de conjuguer protection de nos patrimoines, développement local et solidarité territoriale. »

Le parc naturel régional Périgord-Limousin recouvre 75 communes et sept intercommunalités de Dordogne et de Haute-Vienne, sur une surface d'environ 1.800 km². ●

Parc naturel régional : les fondamentaux du Périgord Limousin

Par **Suzanne BOIREAU-TARTARAT** - 15 février 2026



© SBT

3e CHARTE. "Compréhension des équilibres naturels, innovation territoriale, partage plus équitable et consensuel des ressources et des espaces" : c'est l'un des défis du Parc naturel régional Périgord Limousin dans l'écriture de sa charte pour les 15 prochaines années, sur le socle d'un territoire innovant dans l'approche de l'environnement et du patrimoine local.

Mercredi 11 février, 18h, La Coquille, la tempête Nils s'apprête à coucher les arbres sur sa route et grossir les rivières, mais les rangs sont à peine clairsemés à l'espace culturel pour valider – à l'unanimité — l'avant-projet de charte* du Parc naturel [Périgord-Limousin](#), la troisième depuis sa création, pour la période 2026-2041. Les élus délégués du comité syndical (75 communes dont 43 en Dordogne, 7 intercommunalités, Départements Dordogne et Haute-Vienne, [Région](#) Nouvelle-Aquitaine) ont fait un tour d'horizon des enjeux stratégiques et des orientations collectives pour continuer ensemble — et même davantage, avec 15 candidatures pour un périmètre étendu, notamment vers la Charente — et renouveler la labellisation qui arrive à échéance au mois d'août (le parc n'aura alors plus d'existence légale pour produire des avis, mais continuera bien sûr à fonctionner et à rester visible lors de cette période de transition, avec ses chargés de mission, et l'attribution du poste vacant dédié à la forêt).

« Parmi les réussites de la précédente charte, le programme Life sur la haute Dronne, qui a permis de la classer en rivière sauvage, elle a bénéficié de toutes les attentions ; l'éducation au développement durable, avec une cellule mobilisée pour amener des classes à une réflexion environnementale, est une réussite absolue. On a eu plus de difficultés vis-à-vis du monde agricole, le parc les aide à répondre aux enjeux et à

la mise en place de dispositifs pour la préservation de la ressource en eau, la prairie, la forêt... Nos chargés de missions ont porté honorablement nos actions. C'est très constructif. »

Pascal Méchineau



Anne-Marie Almoester Rodrigues, Estelle Debomy, chargée de mission Révision charte et Pascal Méchineau © SBT

Le processus de révision (très lourd) voulu par la Région, porté par Pascal Méchineau, vice-président du Parc chargé du dossier, et la présidente du Parc, Anne-Marie Almoester Rodrigues, est lancé depuis novembre 2021 dans un esprit de coconstruction. Autant d'occasions de dialogues, car en 15 ans les liens peuvent se relâcher ou changer, avec des intercommunalités qui ont monté en puissance, pour travailler entre les structures et avec les habitants pour aller plus loin, avec des réunions publiques et un très original travail de concertation citoyenne mené avec La Fabrica, en 2024 : sur 1000 habitants tirés au sort, une centaine s'est déplacé pour témoigner de leur perception du parc, leur vécu, ce qu'ils en attendent, une matière première riche pour tisser cet avant-projet. Objectif : entraîner un maximum de gens, notamment les publics éloignés, dans l'aventure collective du parc. « *Nous sommes le premier parc à avoir mis en œuvre ces ateliers et ce type de contributions* » insiste Pascal Méchineau, qui résume ainsi l'enjeu actuel : « *d'où on vient, où on en est pour savoir où on va, poser des jalons* ». Des regards extérieurs (Cerema, etc.) ont aussi permis de dresser des diagnostics.

Adaptation collective et réfléchie

Les enjeux sont nombreux, et les récentes mobilisations du monde agricole montrent que les sujets sont sensibles : effondrement de la biodiversité, modèle d'exploitation forestière, maintien de l'emploi et d'activités durables, tensions sur les ressources, questions de mobilité, évolution des modes de vie et de travail, des pratiques de consommation, d'accès à l'alimentation et au numérique.



L'arborescence du projet de charte est la suivante :

AMBITION 1 • Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger

Orientation 1 • Renforcer la diversité des paysages vivants et fonctionnels

Mesure 1 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère du Périgord-Limousin

Mesure 2 : Renforcer les continuités écologiques dans le maillage d'habitats du Périgord-Limousin

Mesure 3 : Défendre un environnement nocturne de qualité en Périgord-Limousin

Orientation 2 • Protéger la biodiversité et les espaces naturels

Mesure 4 : Améliorer les connaissances des espèces et des milieux du Périgord-Limousin

Mesure 5 : Connaître et valoriser la richesse géologique du Périgord-Limousin

Mesure 6 : Encadrer la circulation des véhicules terrestres à moteur (VTM) en Périgord-Limousin

Mesure 7 : Atteindre le haut niveau de biodiversité en Périgord-Limousin

Orientation 3 • Préserver la ressource en eau et les milieux humides

Mesure 8 : Agir pour les zones humides du Périgord-Limousin

Mesure 9 : Préserver et restaurer les cours d'eau du Périgord-Limousin

Mesure 10 : Diminuer l'impact des étiages du Périgord-Limousin sur les milieux et la ressource en eau

Orientation 4 • Conforter le patrimoine culturel et l'identité du territoire

Mesure 11 : Agir pour une culture occitane vivante en Périgord-Limousin

Mesure 12 : Faire rayonner les métiers d'art du Périgord-Limousin

Mesure 13 : Connaître, valoriser et préserver les patrimoines du Périgord-Limousin : bâti, culturel, artisanal et historique

AMBITION 2 • Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions

Orientation 5 • Changement climatique : de la lutte à l'adaptation

Mesure 14 : Renforcer le territoire dans son engagement dans les transitions énergétiques

Mesure 15 : Expérimenter pour une sobriété hydrique en Périgord-Limousin

Mesure 16 : Innover pour concilier développement et sobriété foncière

Mesure 17 : S'engager comme territoire démonstrateur de l'adaptation au changement climatique en Périgord-Limousin

Orientation 6 • Inventer les modalités de demain

Mesure 18 : Agir pour des bourgs vivants

Mesure 19 : Améliorer l'accès à une alimentation locale et de qualité

Mesure 20 : Diversifier les mobilités

Orientation 7 • Accompagner les transitions des filières économiques locales

Mesure 21 : Améliorer la durabilité des entreprises du Périgord-Limousin

Mesure 22 : Accompagner les évolutions de la filière bois du Périgord-Limousin

Mesure 23 : Promouvoir des pratiques touristiques durables

Mesure 24 : Soutenir les transitions du monde agricole

Mesure 25 : Faire des transitions, une opportunité pour les métiers d'art du Périgord-Limousin

AMBITION 3 • Le Périgord-Limousin, terre de vie, d'accueil et de partage

Orientation 8 • Faire vivre une culture de territoire

Mesure 26 : Favoriser un accueil de qualité au service du vivre-ensemble en Périgord-Limousin

Mesure 27 : Informer et sensibiliser l'ensemble des publics du Périgord-Limousin

Mesure 28 : Faire du paysage le socle de tous les projets du Périgord-Limousin

Mesure 29 : Construire des solutions foncières sur la culture du Périgord-Limousin

Orientation 9 • Mobiliser autour du projet de territoire

Mesure 30 : Impliquer les habitants du Périgord-Limousin

Mesure 31 : Renforcer les liens avec le territoire au travers d'un réseau d'ambassadeurs du Parc

Mesure 32 : Initier de nouvelles dynamiques territoriales

Le Parc propose une trajectoire autour de trois grandes ambitions interconnectées, déclinées elles-mêmes en 9 orientations et 32 mesures pour une période de 15 ans. Première priorité : mieux connaître, protéger et restaurer les richesses naturelles et culturelles de ce territoire reconnu pour la qualité de ses paysages, de ses milieux naturels et ressources, et pour son identité culturelle.

Mobilisation éclairée

Les autres actions du projet de territoire reposent sur le socle de ce patrimoine commun à préserver. Le deuxième défi concerne la nécessaire adaptation aux changements climatiques, avec la sobriété au cœur de l'accompagnement des transitions, dans une démarche « *volontaire, éclairée et collective* » et non une contrainte. « *Nous avons été le premier parc en France à créer une mission structurée et dédiée* », souligne sa présidente. La troisième ambition insiste sur le développement d'une culture de territoire et « *sur des actions*

collectives pour relever ensemble les grands défis environnementaux, économiques et sociétaux à venir », dans un souci de « faire commun ».



Rien ne pourra se faire sans l'implication et la mobilisation des acteurs principaux du Parc : le déploiement d'actions-tests orchestrées par le syndicat les invitera à se (re)connecter au territoire, à nourrir un sentiment d'appartenance sur la base d'une culture commune du Périgord-Limousin, « pays de l'arbre et de l'eau ».

Un parc attractif

Parce que certains thèmes sont loin de mettre tout le monde d'accord, la stratégie pour la transition énergétique et l'éolien en particulier, la concertation reste ouverte à partir de la cartographie d'un « champ des possibles ». L'agenda de révision de la charte est établi de longue date, mais ce rendez-vous pour voter l'avant-projet tombe en période d'élections municipales, avec des élus qui changeront peut-être. Cependant, l'engagement pour cet outil collectif pourra bénéficier d'aménagements : « *Nouveau projet, nouvelle équipe, nouveau souffle pour repartir pour 15 ans* », note Estelle Debomy, chargée de mission, qui travaille avec des délégués toujours très investis et apprécie de « *travailler en synergie, en complémentarité, en appui* ».

Approches transversales



La question des ressources financières reste posée — avec des baisses prévues chez toutes les collectivités impliquées, obligeant à des priorisations et des avancées par paliers — pour aborder les thématiques, sept commissions appelées à se réunir sous trois approches plus transversales et systémiques : biodiversité, milieux naturels agricoles et forestiers, zones humides, paysages / culture, éducation au territoire, alimentation, implication des habitants / transitions écologiques, développement territorial, dynamiques socioéconomiques locales). La dimension participative devrait être rapidement renforcée, les habitants consultés.

Dans cette approche fondée sur la cohérence d'ensemble, difficile de dire ce que peut apporter le Parc à chacun de ses adhérents (des ingénieries techniques et financières, par exemple le soutien aux dossiers pour le label Villes et villages étoilés...), sûrement cela dépend-il un peu de ce que chacun veut bien lui apporter.

** La charte est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour le territoire du Parc. Après enquête publique, elle est approuvée par les communes, la Région et Départements concernés. La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, et les mesures pour les mettre en œuvre. De quoi assurer la cohérence et la coordination des actions menées par les collectivités publiques.*

• Les étapes

Le sous-préfet de Nontron assistait à la réunion, et une élue de la Région, à distance © SBT

L'évaluation de la charte 2011-2026 qui s'achève et le diagnostic du territoire, réalisés en 2022 et 2023, sont le préalable indispensable au renouvellement. Celui-ci est conçu sur un nouveau périmètre d'étude, avec des communes désireuses de rejoindre le projet. L'année 2024 a permis de mener une **concertation** publique où les habitants, acteurs socio-professionnels, élus des communes et intercommunalités ont pu s'exprimer, parfois en contestation ou contre-propositions.

L'an dernier a été chargé, avec la structuration et la rédaction du projet de territoire par l'équipe du Parc, avec l'appui du comité technique (techniciens du syndicat mixte, de la DREAL et la Région) et le suivi d'un comité de pilotage (sous-préfet coordinateur et services de l'État, Région, départements Dordogne et Haute-Vienne, établissements publics de coopération intercommunales). Résultat : l'avant-projet consolidé présenté au vote le 11 février, pour dépôt auprès de la Région et instruction par les services de l'État.

Voilà déjà un sacré chemin parcouru, mais les responsables du Parc sont encore loin de toucher au but. Dès fin octobre, des experts du Conseil national de la protection de la nature (CNP) et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France feront une visite de terrain pour évaluer la solidité et la cohérence du futur projet, suivie en décembre d'une audition pour approfondir certains points du projet et préparer l'avis qui sera rendu par le CNPN. En Juin 2027, le préfet rendra un avis motivé sur le projet de charte, lequel a force de droit et s'imposera au Parc dans la procédure (possibilités de modifications du projet de charte).

L'automne 2027, l'Autorité environnementale sera saisie par le Parc (pour modifications éventuelles), puis l'enquête publique devrait être menée en décembre. Après les conclusions des commissaires enquêteurs, la charte pourra là-encore intégrer des modifications. Suivra une consultation interministérielle de mai à août 2028 (agriculture, défense, énergie, culture, direction générale des collectivités locales, etc.). pour vérifier qu'aucune disposition soit "manifestement illégale". Enfin, de septembre 2028 à janvier 2029, les collectivités seront consultées pour approbation de la charte et adhésion au syndicat mixte du Parc (départements, intercommunalités et communes). L'aboutissement d'un long travail. Restera à la Région à délibérer, en mars 2029, pour valider officiellement le projet de charte et le nouveau périmètre de classement du Parc. Le nouveau classement du Parc naturel régional Périgord-Limousin ne sera effectif qu'en juin, quand le dossier complet (projet de charte, plan de Parc, avis et délibérations d'approbation) est envoyé au Premier ministre, qui signera le décret de renouvellement du classement (avec le ministre de l'Environnement).

• Une longue histoire

À ceux qui se demanderaient encore à quoi sert un parc régional, les animateurs de celui du Périgord-Limousin rappellent qu'il est issu de la volonté même des acteurs de terrain : associations, élus, habitants soucieux de préserver et valoriser les atouts de leur territoire et lui donner un nouvel élan. Ici, l'origine

remonte aux années 1980, avec une conscience de la qualité de milieux naturels diversifiés et des menaces de dégradation qui pesaient sur eux. Le tissu associatif a revendiqué les valeurs écologiques et patrimoniales pour développer le territoire, entraînant la mobilisation des élus. Engagée officiellement en 1992, la procédure de création a abouti au classement du Parc naturel régional Périgord-Limousin en mars 1998.

Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Source et force de proposition / Conception de projets médias (à l'origine du magazine Famosa et de BIEN en Périgord) / Passeuse d'histoires et de...

[Voir le profil](#)

VOTE DE L'AVANT-PROJET DE CHARTE 2026 - 2041

Les élus du Parc naturel régional Périgord-Limousin, réunis en comité syndical, ont voté à l'unanimité mercredi 11 février l'avant-projet de charte du Parc qui vient proposer un nouveau projet de territoire pour la période 2026-2041. Ce vote marque une étape clé dans le processus de révision de la charte, qui conditionne le renouvellement du label "Parc naturel régional" pour le Périgord-Limousin.



À la suite de ce vote, la procédure de révision « poursuit son chemin ». Le projet de charte 2026-2041 sera déposé prochainement auprès des services de la Région Nouvelle-Aquitaine en charge de saisir le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche. Une visite des rapporteurs de la Fédération des Parcs naturels régionaux et du Conseil National de Protection de la Nature est prévue à l'automne 2026. Ces derniers rendront à leur tour un avis sur le projet de charte.